

Enseignements élémentaire et secondaire

Rénovation de la voie professionnelle

Information des élèves de troisième et de leurs familles

NOR : MENE0900052N

RLR : 520-3 ; 523-0

note de service n° 2009-018 du 23-1-2009

MEN - DGESCO A2-2

Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie ; aux inspectrices et inspecteurs d'académie, directrices et directeurs des services départementaux de l'Éducation nationale ; aux principales et principaux de collège

La rénovation de la voie professionnelle vise, en revalorisant l'enseignement professionnel, à augmenter le niveau de qualification des jeunes à leur sortie du système de formation et à limiter les sorties précoces du système éducatif.

Pour assurer la réussite de cette rénovation, il est primordial d'informer pleinement les élèves et leurs familles sur la nouvelle organisation de la voie professionnelle.

À cette fin, vous réunirez les enseignants pour leur donner les éléments leur permettant d'assurer leur rôle dans l'information et l'orientation des élèves et de leurs familles.

Parallèlement, vous organiserez une réunion d'information en direction des élèves et de leurs familles au cours de laquelle vous mettrez l'accent sur la nouvelle organisation de la voie professionnelle.

Afin de vous aider à dispenser au mieux cette information, vous disposez de deux documents joints en annexe à cette instruction :

- annexe 1 : une présentation générale de la rénovation de la voie professionnelle avec un jeu de questions/réponses ;
- annexe 2 : un diaporama de présentation de la voie professionnelle que vous pouvez utiliser comme support de communication (diaporama également mis à votre disposition sur Eduscol, <http://eduscol.education.fr/>).

Enfin, vous vous appuyerez sur les centres d'information et d'orientation de votre secteur ainsi que sur les documents proposés par les DRONISEP, notamment pour disposer d'informations précises sur la carte des formations de votre district.

Pour le ministre de l'Éducation nationale
et par délégation,
Le directeur général de l'enseignement scolaire
Jean-Louis Nembrini

Annexe 1

LA RÉNOVATION DE LA VOIE PROFESSIONNELLE : UNE NÉCESSITÉ

• Pourquoi une rénovation ?

Répondre aux besoins du marché du travail en termes de qualification professionnelle :

- Augmenter le nombre de bacheliers professionnels ;
- Réduire fortement le nombre de jeunes quittant le système scolaire sans qualification ;
- Faciliter la poursuite d'études supérieures (notamment vers le technique supérieur).

Offrir aux élèves la possibilité d'un cursus continu jusqu'au baccalauréat professionnel dans un même établissement.

Assurer une égale dignité à la voie professionnelle en l'alignant sur la durée des cursus des voies générale et technologique.

Contrairement à ce que l'on pense parfois, l'organisation actuelle de la voie professionnelle (2 années de BEP, suivies de 2 années de baccalauréat professionnel) est très sélective puisque sur 100 jeunes entrés en première année de BEP, seulement 39 se retrouvent en terminale professionnelle.

• Les grands points de la réforme

1. Des nouveautés concernant le baccalauréat professionnel

- Une **parcours de référence en 3 ans** au lieu de 4 actuellement (2 ans de BEP suivis de 2 ans de baccalauréat professionnel) pour obtenir le baccalauréat professionnel.
- La création de **champs professionnels** auxquels peuvent être rattachées des classes de 2^{ndes}. Ils correspondent à plusieurs spécialités de baccalauréat professionnel.
- Cette organisation en **champs professionnels** permet à l'élève qui le souhaite de modifier, à l'intérieur de ce champ et à l'issue de la 2nde professionnelle, le choix de la spécialité de baccalauréat professionnel effectué à l'entrée.
- Une préparation au diplôme intermédiaire (BEP rénové, CAP plus rarement) est intégrée dans le parcours en 3 ans.

2. Des dispositifs qui évoluent

- L'offre de formation courte du CAP en 2 ans est renforcée lorsqu'elle débouche directement sur l'emploi.
- Le diplôme du BEP est maintenu sous une forme rénovée et devient une étape dans le cursus vers le baccalauréat professionnel. Le cursus spécifique de formation vers le BEP est maintenu pour 4 spécialités : Carrières sanitaires et sociales, Conduite et services dans le transport routier, Métiers de la restauration et de l'hôtellerie, Optique lunetterie.
- Les passerelles sont facilitées et de nouvelles possibilités sont offertes :
 - entre l'enseignement professionnel et l'enseignement général et technologique, dans les 2 sens,
 - entre les 2 cycles de la voie professionnelle et notamment entre le CAP et le baccalauréat professionnel (ainsi le parcours en 4 ans vers le baccalauréat professionnel reste possible).

- Un accompagnement personnalisé, de 2 h 30 par semaine en moyenne, est mis en place pour les élèves qui en ont besoin (soutien, approfondissement).

DES QUESTIONS ET DES RÉPONSES

• Organisation générale du baccalauréat professionnel

Q : *Qu'est ce que le cycle de 3 ans conduisant au baccalauréat professionnel ?*

R : C'est un parcours continu constitué par les classes de 2^{nde} professionnelle, de 1^{ère} professionnelle et de terminale professionnelle.

Comme pour les autres cycles, un redoublement n'intervient, au cours de ces 3 ans, qu'à la demande de la famille, ou avec son accord.

Ainsi, la fin de la classe de 2^{nde} ne constitue pas un palier d'orientation et il n'y a pas de procédure d'appel.

Q : *On dit que les baccalauréats professionnels ne changent pas et pourtant ils sont préparés en 3 ans au lieu de 4 ans, pourquoi ?*

R : Les référentiels de diplôme de baccalauréat professionnel ne changent pas car les diplômes professionnels de l'éducation nationale sont construits en termes de compétences professionnelles terminales à acquérir. Seule est modifiée la durée du parcours de formation pour la voie scolaire et la voie de l'apprentissage. Le cursus en 3 ans permet d'éliminer les redondances entre la formation de BEP et la formation de baccalauréat professionnel.

Q : *Qu'est ce qu'un champ professionnel ?*

R : Un champ professionnel regroupe des spécialités de baccalauréat professionnel d'une même famille qui ont des éléments communs.

Il y aura 19 champs professionnels correspondant à différentes spécialités de baccalauréat professionnel (au nombre de 55).

Exemple : Le champ « relation aux clients et aux usagers » regroupe les spécialités de baccalauréat professionnel « commerce », « vente » et « services : accueil assistance conseil ».

20 spécialités de baccalauréat professionnel ne sont pas rattachées à des champs.

Exemple : Le baccalauréat professionnel « sécurité-prévention ».

• La 2^{nde} professionnelle et l'affectation en 2^{nde} professionnelle

Q : *En quoi consiste la nouvelle voie « 2^{nde} professionnelle – 1^{ère} année de BEP » ?*

R : C'est une voie qui donne accès

- Au cycle conduisant en 3 ans au baccalauréat professionnel ;
- Au cycle conduisant en 2 ans aux 4 BEP maintenus¹.

Ainsi, les élèves concernés par une décision concernant cette voie pourront se porter candidats à l'affectation ou l'admission sur l'un ou l'autre des cycles, ou les 2.

Cette voie s'adresse aux mêmes élèves que ceux qui, antérieurement, étaient concernés par une décision d'orientation vers la 2^{nde} professionnelle conduisant en 2 ans au BEP. C'est pour ces élèves que l'on propose désormais un accès, sans rupture, au baccalauréat professionnel en 3 ans.

¹ Voir ci-dessous : le BEP.

Q : *Qu'en est-il des évolutions de la procédure d'affectation par AFFELNET ?*

R : L'affectation en 2^{nde} professionnelle sera réalisée par les inspecteurs d'académie, sous l'autorité des recteurs, dans les spécialités indiquées dans les vœux des familles.

Q : *La nouvelle organisation de la voie professionnelle a-t-elle une incidence sur la procédure d'orientation ?*

R : La procédure d'orientation demeure inchangée.

• Les certifications intermédiaires

Q : *Qu'est ce qu'une certification intermédiaire ?*

R : C'est un diplôme, BEP rénové ou CAP plus rarement, dont la préparation est intégrée dans le parcours de formation en 3 ans.

Q : *Qui détermine les certifications intermédiaires ?*

R : Ce sont les commissions professionnelles consultatives (CPC) au sein desquelles siègent des professionnels.

Q : *L'obtention du BEP ou du CAP, certification intermédiaire, sera-t-elle obligatoire pour se présenter au baccalauréat professionnel ?*

R : Non, l'obtention d'un diplôme de niveau V n'est pas un préalable à l'obtention du baccalauréat professionnel. En revanche, la certification intermédiaire permettra aux élèves de savoir où ils en sont dans l'acquisition des compétences professionnelles. En outre, le jeune qui n'obtiendrait pas, en certification intermédiaire, un BEP ou un CAP dans le cadre de son cursus de baccalauréat professionnel, pourra conserver le bénéfice de certaines unités pendant 5 ans et donc repasser l'examen ultérieurement pour compléter ses unités.

• Le BEP

Q : *Que devient le BEP ?*

R : Le BEP rénové demeure un diplôme national de niveau V, inscrit, comme les autres diplômes professionnels, au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP). Il est passé par les jeunes sous statut scolaire au cours du parcours de baccalauréat professionnel en 3 ans.

A cette fin, chaque spécialité de BEP est rénovée par les commissions professionnelles consultatives.

Les titulaires de BEP acquis sous le régime précédent conservent les droits définitifs et permanents qui s'attachent à la possession d'un diplôme national. Ils peuvent notamment poursuivre des études en baccalauréat professionnel en intégrant le cursus de formation en 1^{ère} professionnelle ou bien demander leur admission en 1^{ère} technologique.

Q : *Quelles spécialités de BEP sont maintenues et pourquoi ?*

R : Les BEP maintenus sont :

- Carrières sanitaires et sociales ,
- Conduite et services dans le transport routier,
- Métiers de la restauration et de l'hôtellerie,
- Optique lunetterie.

Leur maintien provisoire est lié à la création ou à la rénovation de spécialités de baccalauréats professionnels. Ces BEP continuent à relever de l'ancienne réglementation et doivent, à terme, être rénovés comme tous les autres.

• Le CAP

Q : *Que devient le cycle de 2 ans conduisant au CAP ?*

R : La formation au CAP permettra, aux élèves souhaitant accéder rapidement à la vie active ainsi qu'aux élèves scolairement fragiles, l'accès à un 1^{er} niveau de qualification.

La capacité d'accueil globale en CAP doit progresser dans la proportion nécessaire pour atteindre cet objectif.

Q : *Un titulaire d'un CAP peut-il préparer un baccalauréat professionnel ?*

R : Le titulaire d'un CAP peut rejoindre le cycle de baccalauréat professionnel en 3 ans, au niveau de la 1^{ère} professionnelle.

Un dispositif d'accompagnement personnalisé facilitera son adaptation aux exigences du cycle.

• Passerelles et dispositifs d'accompagnement personnalisé

Q : *Un élève peut-il passer de la voie professionnelle à la voie générale et technologique ou l'inverse ?*

R : sur demande de la famille (ou de l'élève majeur), une passerelle est ouverte dans les deux sens entre ces voies :

- à l'issue d'une 2nde ou d'une 1^{re} professionnelle, après avis du conseil de classe, l'inspecteur d'académie pourra autoriser l'élève à intégrer le cycle terminal d'un lycée général ou technologique ;
- à l'issue d'une 2nde ou d'une 1^{ère} de lycée général ou technologique, après avis de l'équipe pédagogique de la classe de l'établissement d'accueil, le recteur pourra autoriser l'élève à rejoindre le cycle de préparation du baccalauréat professionnel.

Q : *Qu'est il prévu pour les jeunes qui auraient des difficultés pendant le parcours en 3 ans ?*

R : L'accompagnement personnalisé est notamment prévu pour compenser les éventuelles difficultés scolaires, en fonction des besoins constatés.

• Et l'apprentissage ?

Q : *L'apprentissage est-il concerné par le baccalauréat professionnel en 3 ans ?*

R : Oui, dès la rentrée 2009, les jeunes à l'issue de la 3^{ème} pourront opter pour un contrat de baccalauréat professionnel, en 3 ans ou, comme actuellement, pour un contrat de CAP en 2 ans.

A titre transitoire, les 4 BEP maintenus pourront faire l'objet d'un contrat d'apprentissage en 2 ans.

Q : *L'apprentissage est-il concerné par les champs professionnels ?*

R : Non car l'objet du contrat, qui est un contrat de travail de type particulier, est la préparation d'un diplôme et d'un seul.

Q : *L'apprentissage est-il concerné par la certification intermédiaire ?*

R : Les apprentis en contrat de baccalauréat professionnel 3 ans qui le souhaitent peuvent se présenter au diplôme de BEP ou CAP déterminé comme certification intermédiaire.

Annexe 2

Rénovation de la voie professionnelle

RENTREE 2009

Ministère de l'Éducation nationale
Direction générale de l'enseignement scolaire
Janvier 2009

Objectifs généraux assignés à l'institution scolaire

- Donner à 100% d'une classe d'âge un socle commun de connaissances et de compétences.
- Qualifier 100% d'une classe d'âge au niveau V minimum.
- Amener 80% d'une classe d'âge au niveau du baccalauréat.
- Amener 50% d'une classe d'âge à un diplôme de l'enseignement supérieur.

Atteindre ces objectifs pour la voie professionnelle

- Faciliter l'accès au baccalauréat professionnel en instituant un parcours en 3 ans.
- Assurer à tous les élèves un diplôme de niveau V minimum par :
 - une certification intermédiaire dans le parcours en 3 ans (le plus souvent un BEP rénové ou, dans quelques cas, un CAP),
 - une offre accrue de CAP.
- Garantir la poursuite d'études grâce à des passerelles facilitées entre les parcours.

Avantages pour les élèves

- Réduire fortement et rapidement le nombre de jeunes quittant le système scolaire sans qualification.
- Enrichir l'offre de formation au niveau IV pour augmenter le nombre de bacheliers professionnels.
- Assurer l'égale dignité des voies professionnelle, générale et technologique par l'unification de la durée du parcours scolaire au lycée.
- Améliorer la lisibilité du baccalauréat professionnel pour les élèves et pour les chefs d'entreprises qui les recrutent.
- Offrir aux élèves la possibilité d'un cursus continu jusqu'au baccalauréat dans le même établissement et lutter ainsi contre le décrochage scolaire.

Trois voies d'orientation après la 3^{ème} pour la rentrée 2009

- La classe de 2^{nde} générale et technologique.
- La classe de 2^{nde} professionnelle (1^{ère} année du cycle de préparation en 3 ans du baccalauréat professionnel) et la classe de 1^{ère} année de BEP (pour le cycle de 2 ans des 4 BEP maintenus).
- La 1^{ère} année du cycle en 2 ans préparant le CAP.

☞ **Quatre spécialités de BEP sont maintenues :**

- carrières sanitaires et sociales,
- conduite et services dans le transport routier,
- métiers de la restauration et de l'hôtellerie,
- optique lunetterie.

Leur **maintien provisoire** est lié à la création ou à la rénovation de spécialités de baccalauréats professionnels. Ces BEP continuent à relever de l'ancienne réglementation et doivent, à terme, être rénovés comme tous les autres.

Parcours de la voie professionnelle

Après la troisième, trois choix, sous statut scolaire ou par apprentissage, sont possibles :

- un parcours en trois ans conduisant au diplôme de niveau IV, le baccalauréat professionnel,
- un parcours en deux ans conduisant au diplôme de niveau V, le CAP,
- un parcours en 2 ans, pour les 4 spécialités de BEP maintenues.

En 3^{ème}, vers la voie professionnelle sous statut scolaire, le choix des spécialités

- Pour la 2^{nde} professionnelle choisir :
 - un champ professionnel en précisant la (ou les) spécialité(s) de baccalauréat envisagées,
 - une spécialité pour les 2^{ndes} non rattachées à un champ professionnel.
- Pour la 1^{ère} année des 4 BEP maintenus, choisir la spécialité
- Pour la 1^{ère} année de CAP, choisir une spécialité
 - ☞ *Ces choix, au besoin multiples et hiérarchisés, seront portés sur les dossiers d'orientation et reportés dans AFFELNET*

Après la 3^{ème}, vers la voie professionnelle, le choix possible de l'apprentissage

- Les élèves préférant l'apprentissage choisiront soit :
 - un contrat de 2 ans vers un CAP ou l'un des 4 BEP maintenus,
 - un contrat de 3 ans vers le baccalauréat professionnel.
- ☞ *Pour le baccalauréat professionnel : la durée de formation en CFA est portée à 1850 heures.*
- ☞ *Un arrêté interministériel pris en application du code du travail formalisera la norme de trois ans pour le contrat de baccalauréat professionnel.*

Assurer la poursuite d'études : le cas des formations sous statut scolaire

- Après la 2^{nde} professionnelle :
 - Poursuite du cycle en 1^{ère} dans la spécialité choisie.
 - Poursuite du cycle dans une autre spécialité relevant du même champ professionnel (à l'issue des 2^{ndes} organisées en champ).
 - Modification du parcours et poursuite des études par un dispositif de passerelles :
 - soit en 1^{ère} technologique,
 - soit en classe terminale du cycle de 2 ans préparant au CAP.

Assurer la poursuite d'études : le cas des formations sous statut scolaire

- **Après un diplôme de niveau V (CAP ou BEP maintenus) :**
 - Admission en première professionnelle, sur demande de la famille et après avis du conseil de classe, pour préparer une spécialité de baccalauréat professionnel en cohérence avec celle du diplôme détenu.
- **Après un baccalauréat professionnel :**
 - Possibilité, pour les meilleurs élèves (mention au baccalauréat,...), de continuer des études supérieures en BTS.

Assurer la poursuite d'études: le cas des apprentis

Le titulaire d'un diplôme de niveau V acquis par la voie de l'apprentissage pourra :

- Choisir de continuer sous statut scolaire et, dans ce cas, rejoindre le cursus de baccalauréat professionnel, en classe de 1^{ère}.
- Choisir de continuer sous statut d'apprenti et, dans ce cas, bénéficier d'un contrat de baccalauréat professionnel en 2 ans (ou de brevet professionnel en 2 ans).

Éducation physique et sportive

Préambule

Le présent texte intègre les éléments relatifs à la loi n° 2005-380 du 23 avril 2005, loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'École, au socle commun des connaissances et des compétences. Il s'inscrit dans le cadre commun retenu pour la rédaction de tous les programmes des enseignements généraux et professionnels. Il se situe dans la continuité du programme d'Éducation Physique et Sportive (d'EPS) pour le collège et en cohérence avec le programme d'EPS du lycée pour les voies générale et technologique.

L'éducation physique et sportive concourt avec les autres disciplines à former un citoyen. Elle contribue spécifiquement à le rendre physiquement et socialement éduqué.

Elle permet à l'élève d'acquérir des connaissances et des compétences pour contribuer notamment à une éducation à la santé et à la sécurité. Elle suscite le goût d'une pratique physique régulière et autonome. Les effets de la formation visent à être réinvestis en dehors de l'école, tant dans le cadre des activités quotidiennes ou professionnelles que dans celui de la pratique des activités physiques. Par la pratique scolaire, réfléchie, adaptée et diversifiée d'activités physiques, sportives et artistiques, l'EPS confronte l'élève à des valeurs de respect d'autrui dans ses différences de culture, de genre, d'aspect corporel, d'habileté, tout en faisant partager les valeurs de coopération et de solidarité. Ainsi, l'EPS contribue à l'accès à cette culture commune, constituée par les pratiques sociales présentées dans des formes scolaires, par les valeurs qui les fondent, par les règles qui les traversent et les régissent. A sa mesure, l'EPS constitue un espace privilégié d'éducation aux rapports humains.

Pour les élèves de la voie professionnelle, avec un objectif de professionnalisation à court ou moyen terme, il est recommandé de prendre en compte les éléments suivants : le décalage souvent constaté entre la culture des élèves, leur motivation et les exigences de la formation ; le besoin de reconnaissance, de respect ; le souci de participer et d'émettre son avis ; le rapport au corps et aux activités physiques. Tout particulièrement pour ces élèves, l'EPS cherche à valoriser la réussite, afin de construire ou reconstruire l'estime de soi, de susciter la curiosité et l'envie d'apprendre, de développer le goût et la maîtrise des rapports aux autres, de produire des performances optimales dans des conditions individuelles ou collectives.

Finalité, objectifs, compétences

La finalité, les objectifs et les compétences définissent la matrice disciplinaire qui structure et fonde l'enseignement de

l'Éducation Physique et Sportive à l'École primaire, au collège et aux lycées.

Une finalité

L'éducation physique et sportive a pour finalité de former, par la pratique scolaire des activités physiques, sportives, artistiques, un citoyen cultivé, lucide, autonome, physiquement et socialement éduqué.

Trois objectifs

L'Éducation physique et sportive doit permettre à chaque élève de :

Développer et mobiliser ses ressources pour enrichir sa motricité, la rendre efficace et favoriser la réussite

L'éducation physique et sportive doit permettre à chaque élève de s'engager pleinement dans les apprentissages, quels que soient son niveau de pratique, sa condition physique et son degré d'inaptitude ou de handicap.

Le développement des ressources, l'enrichissement de la motricité, la capacité à en disposer à bon escient dans le cadre d'une pratique raisonnée, constituent des conditions nécessaires pour accroître la réussite de l'élève dans des contextes de pratique diversifiée.

L'efficacité perçue, grâce à l'observation objective des résultats et des progrès, apporte aux élèves un sentiment de compétence dans les activités, leur donne ou redonne confiance, conforte et prolonge leur engagement.

Savoir gérer sa vie physique et sociale : assurer sa sécurité et celle des autres, entretenir sa santé, développer l'image et l'estime de soi pour savoir construire sa relation aux autres

L'éducation physique et sportive vise à la recherche du bien-être, de la santé et de la forme physique. Elle contribue à bâtir une image positive de son corps, condition favorable au développement de l'estime de soi. Grâce au plaisir pris, aux efforts consentis, aux progrès réalisés, les élèves et apprentis sont amenés à comprendre les effets bénéfiques d'une activité physique régulière tout au long de la vie.

A partir de la pratique physique et de la tenue des rôles sociaux (arbitre, juge, aide, etc.), l'EPS s'attache également à faire construire les attitudes et comportements permettant la vie en société : connaître les règles et en comprendre le sens, les respecter, les construire ensemble, pour agir en responsabilité.

Accéder au patrimoine culturel, par la pratique d'une forme scolaire des activités physiques, sportives et artistiques,

associée à une approche réfléchie des pratiques sociales et des valeurs qu'elles véhiculent. L'EPS offre la possibilité de disposer de connaissances nécessaires et d'un niveau de pratique suffisant pour se situer au sein d'une culture.

Les compétences à acquérir en EPS

Un cadre disciplinaire bâti à partir de deux ensembles de compétences

Une compétence témoigne de la possibilité d'agir volontairement et de manière efficace face à une famille de situations. L'EPS vise donc à doter l'élève de deux ensembles de compétences :

- celui des **compétences propres à l'EPS**, qui s'observent à travers la réalisation motrice de l'élève et qui supposent de sa part la mobilisation à bon escient de ses ressources, physiologiques, cognitives, affectives, etc ;
- celui des **compétences méthodologiques et sociales**, outils qui permettent à l'élève de savoir apprendre et de savoir être, seul et avec les autres.

Les cinq compétences propres à l'EPS, de dimension motrice, circonscrivent l'ensemble des activités physiques. Chacune des compétences recouvre à la fois l'énoncé de l'un des cinq problèmes fondamentaux posés à l'élève et les éléments qui vont témoigner de sa capacité à le résoudre.

Elles se définissent ainsi :

- réaliser une performance motrice maximale mesurable à une échéance donnée ;
- se déplacer en s'adaptant à des environnements variés et incertains ;
- réaliser une prestation corporelle à visée artistique ou acrobatique ;
- conduire et maîtriser un affrontement individuel ou collectif ;
- réaliser et orienter son activité physique en vue du développement et de l'entretien de soi.

Les trois compétences méthodologiques et sociales constituent de véritables outils pour apprendre. Leur énoncé définit à la fois ce qu'il y a à savoir et les repères pour apprécier ce qui est réellement su :

- s'engager lucidement dans la pratique ;
- respecter les règles de vie collective et assumer les différents rôles liés à l'activité ;
- savoir utiliser différentes démarches pour apprendre : *observer, identifier, analyser, apprécier les effets de l'activité, évaluer la réussite et l'échec, concevoir des projets.*

Au terme des enseignements, les compétences attendues qui constituent les acquisitions visées en EPS, s'observent dans la pratique des activités physiques.

Les compétences attendues

Une compétence attendue en EPS, se manifeste dans la pratique d'une des activités physiques sportives et

artistiques. Elle articule nécessairement les dimensions motrice et méthodologique et entretient une relation prioritaire à l'une des cinq compétences propres à l'EPS.

Une compétence attendue est constituée par l'ensemble des connaissances, capacités et attitudes nécessaires pour se conduire de façon adaptée dans une situation représentative de la richesse culturelle de l'activité physique concernée.

Les connaissances, capacités, attitudes

Les connaissances, conformément au socle commun, renvoient aux informations que doit s'approprier l'élève sur les activités physiques, sur sa propre activité ou celle d'autrui. Elles recouvrent notamment, les processus, les règles, le vocabulaire spécifique, les principes et les repères. Connaître, savoir que, identifier, différencier, sont des exemples d'expression de ces connaissances.

Les capacités attestent du pouvoir d'agir dans une situation particulière et non une classe de situations. Elles s'observent dans la pratique effective, dans le déroulement de l'action ou par son résultat. Elles recouvrent les dimensions motrices ou méthodologiques et sont formulées par exemple sous les termes de : *attaquer sur une balle favorable, faire chuter en toute sécurité, observer l'alignement des segments, juger la conformité d'une séquence gymnique, etc.*

Les attitudes se définissent comme des manières d'être, de se préparer à, de se tenir, pour se mettre en rapport avec le monde environnant, humain et matériel. Elles correspondent à une disposition psychologique, à un état d'esprit à l'égard de quelque chose ou de quelqu'un. Elles renvoient à des postures intellectuelles, affectives et physiques. Les verbes accepter, s'opposer, assumer, coopérer, se concentrer, faire confiance, respecter, écouter, expriment certaines facettes de l'ensemble des attitudes.

Les activités physiques, sportives et artistiques

Pour atteindre les objectifs définis par le programme et accéder aux compétences fixées, les élèves sont confrontés à la pratique des activités physiques sportives et artistiques. La sollicitation puis l'acquisition des cinq compétences propres à l'EPS, supposent que l'on veille, au cours de la formation, à proposer une offre de pratique diversifiée et équilibrée. Une attention particulière doit être portée à l'accès à la pratique d'activités physiques, de pleine nature, artistiques et acrobatiques et, parce qu'elles n'ont pas été proposées au collège, aux activités physiques spécifiquement centrées sur le développement et l'entretien de soi, afin de répondre aux besoins et intérêts des élèves de cette classe d'âge.

Le projet pédagogique retient ces activités physiques, support de l'enseignement, à partir de l'ensemble national

d'activités recommandées dans ce programme : *Course de demi-fond, Course de haies, Course de relais-vitesse, Lancer de disque, Lancer de javelot, Saut en hauteur, Pentabond, Natation de vitesse, Natation de distance, Escalade, Course d'orientation, Natation sauvetage, Acrosport, Aérobic, Cirque, Danse, Gymnastique saut de cheval, Gymnastique au sol, Gymnastique rythmique, Basket-ball, Football, Handball, Rugby, Volley-ball, Badminton, Tennis de table, Boxe française, Judo, Course en durée, Musculation, Natation en durée, Relaxation, Step.*

Cet ensemble recouvre soit les activités les plus communément enseignées, soit celles présentant un potentiel éducatif pertinent au regard de la population concernée. L'offre de formation peut être élargie à un ensemble académique correspondant à une politique rectorale, dont le nombre d'activités ne pourra excéder le quart de l'ensemble national.

En complément, les activités retenues peuvent aussi être issues de choix locaux liés à des richesses culturelles, humaines et matérielles qui offrent à certains EPLE une originalité qui les personnalise. Le projet pédagogique EPS de l'établissement ou du centre de formation les inclut alors explicitement afin de témoigner d'un choix de formation délibéré et partagé.

Dès leur inscription dans la programmation au sein du projet pédagogique, les activités retenues deviennent support à enseignement sans pour autant servir de support aux épreuves d'examen. Seul l'accès à une liste nationale d'épreuves ou une liste académique leur confère le statut d'épreuve certificative.

Programme d'éducation physique et sportive pour un cursus de formation en trois ans : les classes de secondes, première et terminale

Classe de seconde

L'enseignement de l'EPS vise l'acquisition de compétences attendues de niveau 3 pour chacune des activités physiques retenues dans le projet pédagogique d'EPS.

Nombre d'élèves de la classe de seconde ont véritablement besoin de construire des repères qui nécessitent des acquisitions essentielles : adopter des habitudes de travail, s'approprier des règles de vie collective, anticiper les conséquences de leurs actes pour agir de manière responsable. Ils ont besoin de trouver sens pour s'engager dans l'action, pour accepter de produire des efforts et se mettre en projet. Au-delà du sens, il faut leur offrir la possibilité d'une réussite régulière dans les apprentissages, condition nécessaire pour trouver ou retrouver le plaisir et l'envie d'apprendre et d'acquérir durablement une image positive d'eux-mêmes. Il sera également nécessaire de leur permettre d'établir un rapport à l'autre, confiant et constructif, et de savoir accepter l'erreur comme une étape et un levier d'apprentissage.

Classe de première

La classe de première constitue une seconde étape du cursus de formation de la voie professionnelle. Elle permet la stabilisation de compétences attendues de niveau 3 pour chaque activité physique retenue dans le projet pédagogique d'EPS et vise l'acquisition de celles de niveau 4, en prévision du baccalauréat professionnel.

À ce niveau, l'enjeu de formation s'organise prioritairement autour de la construction de l'autonomie d'apprentissage.

Classe terminale

La classe terminale constitue la fin du parcours de formation initiale du lycéen. Elle permet d'atteindre des compétences de niveau 4 et de viser celles de niveau 5.

Rendre l'élève capable, de prendre en charge sa pratique physique et de disposer d'une autonomie pour apprendre tout au long de la vie constitue, à ce niveau d'étude, un enjeu de formation prioritaire.

Le programme national qui s'attache à délimiter avant tout un niveau de compétences attendues, laisse le soin au projet pédagogique d'EPS de chaque établissement de préciser les étapes et modalités d'acquisition des connaissances, capacités et attitudes en fonction des caractéristiques de la population.

Organiser les conditions d'enseignement de l'EPS dans un établissement scolaire ou un centre de formation

Les exigences et les contraintes de l'enseignement de l'EPS pour l'établissement scolaire

La mise en œuvre du programme nécessite une offre importante et variée d'installations couvertes et de plein air, dans ou à proximité des établissements, adaptées à l'enseignement de l'éducation physique et sportive. Cette discipline est dépendante pour une part importante des infrastructures sportives situées extra-muros et des conditions d'enseignement qui permettent de tenir compte des genres (féminin / masculin), des âges, des niveaux de sécurité (nageur / non nageur), etc. Elle fait ainsi peser sur la communauté éducative des exigences structurelles (emploi du temps des disciplines, alignement de divisions) et fonctionnelles (constitution de groupes de besoin, de niveau) qui doivent être perçues non pas comme un privilège à accorder aux personnels enseignants d'EPS, mais comme une condition indispensable à la mise en œuvre du programme de la discipline d'enseignement.

Partager un projet pédagogique EPS au sein d'une équipe

L'élaboration d'un projet pédagogique d'EPS pour chaque EPLE ou centre de formation, permet d'ajuster la mise en œuvre des programmes aux caractéristiques du public

scolarisé, au projet d'établissement, au projet de réseau ambition-réussite si l'EPLE y est rattaché. Il est construit par l'équipe des enseignants d'EPS et définit les étapes et les acquisitions prioritaires pour la population concernée.

Partager un projet qui définit les enjeux de formation et offre un parcours d'expériences corporelles

Le projet doit organiser le parcours de formation pour que la diversité d'expériences corporelles recouvre, dans la mesure du possible, les cinq compétences propres à l'EPS ; trois d'entre-elles parmi les cinq constituent le degré de diversité minimum à proposer. Leur diversité favorise l'adaptation de l'individu à son environnement présent et futur.

De même, pour favoriser la construction de l'autonomie de l'élève, le projet doit permettre l'accès aux trois compétences méthodologiques.

Offrir dans le projet pédagogique EPS de chaque établissement, sur l'ensemble des années préparant au diplôme, un choix diversifié d'expériences corporelles ou un choix plus restreint et un parcours plus approfondi, constitue une alternative de formation. La pertinence de la stratégie retenue doit être appréciée à l'aune des besoins de la population locale, des objectifs fixés dans l'EPLE et des résultats aux examens.

Une attention particulière doit être portée aux expériences les moins fréquemment rencontrées. Elles relèvent des compétences propres suivantes : se déplacer en s'adaptant à des environnements variés et incertains ; réaliser une prestation corporelle, à visée artistique ou acrobatique ; réaliser et orienter son activité physique en vue du développement et de l'entretien de soi.

Quelle que soit la stratégie de formation retenue dans le projet pédagogique de l'établissement, il est recommandé d'offrir aux élèves de la voie professionnelle l'accès au savoir nager si celui-ci n'a pas été acquis auparavant.

Partager un projet qui programme les activités physiques et décline les compétences attendues en connaissances, capacités et attitudes

Le parcours d'expériences corporelles proposé à l'élève se traduit par le choix d'activités physiques, sportives et artistiques. Il tient compte des demandes du public scolaire local, celles des filles notamment.

Le projet pédagogique d'EPS atteste du choix des connaissances, capacités et attitudes nécessaires à la construction des compétences attendues dans les activités programmées. Pour établir ces choix, l'équipe des enseignants peut s'appuyer sur les documents d'accompagnement.

Partager un projet qui propose des traitements didactiques adaptés

Le lycée professionnel se doit d'accueillir tous les élèves. Il est de la responsabilité et de la compétence des enseignants de concevoir et de mettre en œuvre des traitements didactiques spécifiques, adaptés aux enjeux de formation retenus pour les différents élèves de l'établissement.

L'enseignant dispose de toute latitude pour adapter, son cours, les situations d'apprentissage, les rôles distribués, les outils utilisés, les évaluations, aux possibilités et ressources réelles des élèves.

L'accueil des élèves en situation de handicap, suppose que la classe, les groupes d'apprentissage et les enseignements soient organisés et aménagés pour le permettre. Si l'aménagement dans la structure classe, qui doit être prioritairement recherchée n'est pas possible, une modification de l'offre de formation par intégration dans un autre groupe classe peut être envisagée. Un regroupement de ces élèves provenant de différentes classes peut aussi être organisé sur un créneau horaire spécifique.

Offrir un temps long d'apprentissage pour stabiliser les acquis et obtenir de réelles compétences

L'organisation des enseignements généraux de la voie professionnelle impose à l'EPS comme à toutes les disciplines, l'usage d'une nouvelle terminologie avec le **module de formation**.

Le module de formation correspond à un cycle d'apprentissage, d'une durée minimale de dix heures de pratique effective, s'appuyant sur la pratique d'une activité physique.

Pour chaque année d'étude, il est recommandé de proposer au moins deux et si possible **trois modules de formation différents**, relevant d'au moins deux compétences propres.

La construction des attitudes et l'accès à des connaissances et des capacités nouvelles suppose des temps d'apprentissage longs pour que chaque élève puisse réussir à la fois à court terme et de manière durable. De plus, le nombre d'heures d'enseignement doit être suffisant pour permettre au plus grand nombre d'atteindre le niveau exigible des compétences attendues.

Evaluer et valider les acquis

L'évaluation des compétences attendues à l'issue des modules de formation permet à l'élève de se situer, d'apprécier ses acquis. L'évaluation des prestations visant à la certification est réalisée au moyen des référentiels nationaux ou académiques d'évaluation.

Dans le cas où les équipes d'enseignants d'établissement souhaitent que tel ou tel module de formation ne débouche pas sur une évaluation aux examens, il leur appartient de choisir collectivement les situations d'évaluation, les barèmes, les critères, permettant de vérifier le niveau atteint dans les compétences attendues.

Offrir aux élèves volontaires une formation complémentaire : l'association sportive

Dans le prolongement de l'enseignement obligatoire de l'Education Physique et Sportive, l'Association Sportive (A.S.), à travers les formes multiples de rencontre, notamment les rencontres inter-A.S., permet l'initiation ou la spécialisation dans une ou plusieurs activités physiques, ainsi qu'une formation à des tâches d'organisation, d'arbitrage, de managérat et de communication. Par des prises d'initiatives et de responsabilité, elle permet aussi un apprentissage concret de la vie associative, élément de citoyenneté favorisant ainsi une approche humaniste du sport.

Référentiel de compétences attendues

Le programme national de la voie professionnelle présente trois niveaux de compétences attendues : les niveaux 3, 4 et 5 ; les niveaux 1 et 2 sont retenus pour le collège. Pour l'ensemble académique et les éventuels choix locaux d'activités, les trois niveaux de compétences attendues doivent être définis, ainsi que les connaissances, les capacités et les attitudes qui les constituent.

Pour les candidats au CAP, l'enseignement vise l'acquisition de compétences de niveaux 3 et 4. Le niveau 3 est exigible lors de la certification.

Pour les candidats au BEP, l'enseignement vise l'acquisition de compétences de niveaux 3 et 4. Le niveau 3 est exigible lors de la certification.

Pour les candidats au baccalauréat professionnel, l'enseignement vise l'acquisition de compétences de niveaux 4 et 5. Le niveau 4 est exigible lors de la certification.

Les compétences attendues présentées ci-après intègrent nécessairement les dimensions méthodologiques et sociales.

Course de Demi-fond Niveau 3	Pour produire la meilleure performance sur une série de courses, se préparer et répartir son effort grâce à une gestion raisonnée de ses ressources.
Niveau 4	Pour produire la meilleure performance, se préparer et récupérer efficacement de l'effort sur une série de courses dont l'allure est anticipée.
Niveau 5	Pour produire la meilleure performance sur une série de courses, anticiper, réguler et optimiser la répartition des allures et la récupération en fonction des ressources du moment.
Course de Haies Niveau 3	Se préparer et réaliser la meilleure performance sur une course longue de haies en franchissant la série d'obstacles sans piétiner.
Niveau 4	Se préparer et réaliser la meilleure performance sur une course longue de haies, en limitant la perte de vitesse liée au franchissement des obstacles.
Niveau 5	Se préparer et réaliser la meilleure performance sur une course longue de haies, en limitant la baisse de vitesse sur la totalité du parcours.
Course de Relais-vitesse Niveau 3	Pour produire la meilleure performance, coordonner les vitesses de course du donneur et du receveur et assurer une transmission valide dans une course sécurisée.
Niveau 4	Pour produire la meilleure performance, optimiser les vitesses de course du donneur et du receveur en assurant une transmission efficace et valide, grâce à un repérage et un code de communication stabilisés.
Niveau 5	Pour produire la meilleure performance, s'organiser collectivement pour limiter la perte de vitesse du témoin grâce à la recherche d'une transmission valide et assurée à vitesse de course la plus élevée possible dans une zone de transmission réduite.
Lancer de Disque Niveau 3	Pour produire la meilleure performance, se préparer à l'effort, gérer la sécurité et réaliser un lancer équilibré en utilisant l'élan et le chemin de lancement efficace grâce à la rotation accélérée du train supérieur.
Niveau 4	Pour produire la meilleure performance en un nombre limité de tentatives, accroître la vitesse d'envol de l'engin en recherchant lors de la phase de volte, l'efficacité de la chaîne d'impulsion au moyen des prises d'avance et de la coordination des actions propulsives.
Niveau 5	Pour produire et stabiliser sa meilleure performance en un nombre limité de tentatives, gérer volontairement le compromis entre l'accroissement de la vitesse d'élan et le maintien de l'efficacité de la chaîne d'impulsion.

Lancer de Javelot Niveau 3	Pour produire la meilleure performance, se préparer à l'effort, gérer la sécurité et réaliser un lancer équilibré en utilisant l'élan et le chemin de lancement efficace grâce à la phase de double appui.
Niveau 4	Pour produire la meilleure performance en un nombre limité de tentatives, accroître la vitesse d'envol de l'engin en recherchant lors de la phase de double appui l'efficacité de la chaîne d'impulsion au moyen des prises d'avance et de la coordination des actions propulsives.
Niveau 5	Pour produire et stabiliser sa meilleure performance en un nombre limité de tentatives, gérer volontairement le compromis entre l'accroissement de la vitesse d'élan et le maintien de l'efficacité de la chaîne d'impulsion.
Saut en Hauteur Niveau 3	Pour produire la meilleure performance, se préparer à l'effort, gérer la sécurité et réaliser les sauts en utilisant les actions propulsives à l'appel.
Niveau 4	Pour produire la meilleure performance avec un nombre limité de tentatives, accroître la vitesse d'envol en recherchant lors de la phase d'appel, l'efficacité de la chaîne d'impulsion au moyen des prises d'avance et de la coordination des actions propulsives.
Niveau 5	Pour produire et stabiliser sa meilleure performance en un nombre limité de tentatives, gérer volontairement le compromis entre l'accroissement de la vitesse d'élan et le maintien de l'efficacité de la chaîne d'impulsion.
Pentabond Niveau 3	Pour produire la meilleure performance, se préparer à l'effort et réaliser une suite de bonds valides (cloche-pied suivi de quatre foulées bondissantes) et sécurisés en utilisant des actions propulsives successives.
Niveau 4	Pour produire la meilleure performance en un nombre limité de tentatives, accroître la vitesse lors de la phase d'appel en recherchant l'équilibre des bonds et la coordination des actions propulsives.
Niveau 5	Pour produire la meilleure performance en un nombre limité de tentatives, gérer le compromis entre l'accroissement de la vitesse d'élan et le maintien de l'efficacité de la chaîne d'impulsion sur l'ensemble du saut.
Natation de vitesse Niveau 3	Se préparer et nager vite en privilégiant le crawl, en adoptant une expiration aquatique.
Niveau 4	Se préparer et nager vite en enchaînant judicieusement plusieurs modes de nage, dorsal, ventral alterné et simultané et récupérer dans l'eau.
Niveau 5	Se préparer et nager vite en enchaînant judicieusement plusieurs des quatre nages codifiées, et récupérer de l'effort en nageant.
Natation de distance Niveau 3	Nager longtemps en s'économisant, sans arrêt, pour pouvoir nager vite au terme de cet effort prolongé.
Niveau 4	Nager longtemps en s'économisant, de préférence en crawl, et en adoptant une expiration aquatique, pour pouvoir nager vite au terme de cet effort prolongé.
Niveau 5	Nager longtemps en crawl, en s'économisant pour pouvoir nager vite au terme de cet effort prolongé.
Escalade Niveau 3	Pour grimper en moulinette des voies de difficulté 4 à 6, se dominer et conduire son déplacement en s'adaptant à différentes formes de prises et de support. Assurer sa sécurité et celle d'autrui à la montée comme à la descente.
Niveau 4	Pour grimper en tête des voies de difficulté 4 à 6, conduire son déplacement en s'économisant selon des itinéraires variés en direction. Assurer sa sécurité et celle d'autrui à la montée comme à la descente.
Niveau 5	Pour grimper en tête des voies de difficulté proche de 6 ou plus, prévoir et conduire son déplacement de manière fluide et lucide selon des itinéraires variés en direction et en volume. Assurer avec anticipation sa sécurité et celle d'autrui.

Course d'orientation Niveau 3	Prévoir et conduire son déplacement en utilisant principalement des lignes de niveau 1 (chemin, route, ...) pour s'engager dans une épreuve de course d'orientation en milieu connu dans le respect des règles de sécurité.
Niveau 4	Construire son itinéraire, adapter son déplacement en utilisant des lignes de niveau 1 et 2 (sentier, fossé, ...) et gérer ses ressources pour réaliser la meilleure performance en milieu boisé et partiellement connu, dans le respect des règles de sécurité.
Niveau 5	Construire une stratégie de course adaptée à ses ressources et conduire son déplacement en utilisant des lignes de tout niveau (limite de végétation, courbe de niveau...) afin de réaliser avec efficacité la meilleure performance en milieu forestier partiellement connu, dans le respect du compromis risque/sécurité.
Natation (sauvetage) Niveau 3	En choisissant son mode de nage, se déplacer sur une distance longue, en un temps imparti, exigeant le franchissement en immersion d'obstacles disposés en surface, et la remontée d'un objet immergé.
Niveau 4	En choisissant son mode de nage, se déplacer vite sur une longue distance tout en franchissant en immersion une série d'obstacles variés disposés régulièrement sur un parcours choisi, puis remorquer en surface un objet préalablement immergé, sur un aller- retour dont la distance est déterminée par le nageur.
Niveau 5	Nager vite en crawl sur une longue distance, tout en franchissant en immersion une série d'obstacles variés dont la disposition est aléatoire, puis remorquer en surface un mannequin préalablement immergé, sur un aller-retour dont la distance est déterminée par le nageur.
Acrosport Niveau 3	Composer une chorégraphie gymnique constituée au minimum de quatre figures différentes et d'éléments de liaison pour la réaliser collectivement en assurant la stabilité des figures et la sécurité lors des phases de montage/démontage. Chaque élève est confronté aux rôles de porteur et voltigeur. Les formations sollicitent des effectifs différents d'élèves (duo, trio...). Juger consiste à identifier les différents types de figures et valider les critères de stabilité et de sécurité.
Niveau 4	Composer une chorégraphie gymnique, structurée à l'aide d'un support sonore, constituée au minimum de quatre figures différentes et d'éléments de liaison. Elle est réalisée collectivement dans un espace orienté devant un groupe d'élèves en s'attachant à favoriser la fluidité lors des phases de montage/démontage et des éléments de liaison. Chaque élève est confronté aux rôles de porteur et voltigeur, dans des formations différentes (duo, trio...). Les éléments de liaison permettent de positionner les figures dans des espaces différents. Juger consiste à apprécier l'orientation et l'occupation de l'espace et la prise en compte du support sonore, ainsi que la fluidité de la réalisation.
Niveau 5	Composer une chorégraphie gymnique mise en valeur par le support sonore, constituée au minimum de cinq figures différentes, statiques et dynamiques. Elle est réalisée collectivement et permet de créer des effets chorégraphiques en utilisant des modalités variées (simultané, cascade...). Les figures sollicitent des formations différentes d'élèves (duo, trio...) dont une concerne l'ensemble des membres du groupe. Juger consiste à apprécier la diversité et l'originalité des éléments ainsi que la qualité d'exécution au service des effets chorégraphiques.
Aérobic Niveau 3	Réaliser un enchaînement à partir de pas et de figures simples issus d'éléments chorégraphiques gymniques et dansés.
Niveau 4	Composer et réaliser un enchaînement collectif à partir de pas et figures spécifiques de la pratique aérobic.
Niveau 5	Composer et réaliser un enchaînement à partir des éléments spécifiques à l'aérobic et posant des problèmes de coordination et de synchronisation collective.



Cirque Niveau 3	Reproduire des formes et figures singulières en jonglage, acrobatie, équilibre, les organiser pour les présenter au sein d'une pièce collective. Les élèves spectateurs apprécient la qualité de réalisation des différentes formes singulières.
Niveau 4	Construire une pièce collective à partir des différents arts du cirque pour la présenter, en intégrant une prise de risque technique ou affective à partir de différents paramètres : équilibre, gravité, trajectoire des objets ou des engins, formes corporelles individuelles ou collectives. Les élèves spectateurs apprécient l'organisation spatiale et temporelle de la pièce et la qualité d'interprétation des circassiens.
Niveau 5	S'approprier ou combiner plusieurs arts du cirque (jonglage, acrobatie, équilibre) dans une création collective concise et originale pour la présenter en s'engageant et s'affirmant affectivement et techniquement. Les élèves spectateurs apprécient la qualité de réalisation et d'interprétation des éléments constitutifs de la pièce et la pertinence du propos expressif.
Danse Niveau 3	Composer une chorégraphie collective à partir d'un thème d'étude proposé par l'enseignant, en faisant évoluer la motricité usuelle par l'utilisation de paramètres du mouvement (espace, temps, énergie) pour la réaliser devant un groupe d'élèves, dans un espace scénique orienté. Apprécier le degré de lisibilité du thème d'étude et l'interprétation des élèves danseurs.
Niveau 4	Composer une chorégraphie collective à partir d'une démarche et de procédés de composition définis avec l'enseignant. Enrichir la production par l'organisation de l'espace scénique et les relations entre danseurs. La motricité allie différents paramètres du mouvement au service d'un projet expressif. La chorégraphie est réalisée devant un groupe d'élèves. Repérer les éléments de composition et en apprécier la pertinence au regard du propos chorégraphique.
Niveau 5	Composer une chorégraphie collective à partir de choix personnels exprimés et partagés pour la réaliser devant le groupe classe avec un niveau d'engagement émotionnel maîtrisé et une stylisation du mouvement au service du propos chorégraphique. Apprécier le niveau d'interprétation des danseurs ainsi que l'utilisation des procédés et éléments scéniques qui renforcent le thème développé.
Gymnastique Saut de cheval Niveau 3	Choisir un saut par redressement, le maîtriser pour pouvoir le réaliser en sécurité deux fois consécutivement à niveau identique, dans le respect d'exigences techniques (impulsion et premier envol) et de la dimension esthétique. Juger en étant capable de repérer la qualité du premier envol (amplitude et forme du corps).
Niveau 4	Choisir un saut par renversement, le maîtriser pour pouvoir le réaliser en sécurité deux fois consécutivement à niveau identique, dans le respect d'exigences techniques (impulsion, premier envol, tenue du corps) et de la dimension esthétique. Juger en étant capable d'apprécier la qualité du saut (amplitude du premier envol, forme de corps, gainage).
Niveau 5	Choisir deux sauts différents, uniquement avec tremplin, dont au moins un par renversement pour les réaliser dans le respect d'exigences techniques (amplitude des deux envols, forme de corps, arrivée équilibrée) et de la dimension esthétique. Juger en étant capable d'apprécier la qualité du saut selon les contraintes retenues.
Gymnastique au sol Niveau 3	Composer deux séquences différentes constituées chacune de trois éléments enchaînés (trois familles gymniques distinctes dont un renversement), pour les réaliser avec maîtrise et fluidité devant un groupe d'élèves. Juger consiste à identifier les éléments et à apprécier la fluidité de chaque séquence.
Niveau 4	Composer un enchaînement de six éléments minimum (de quatre familles gymniques distinctes dont un renversement et une rotation arrière, de deux niveaux de difficulté) pour le réaliser avec maîtrise et fluidité devant un groupe d'élèves, en utilisant des directions et orientations variées. Juger consiste à identifier le niveau de difficulté des éléments présentés et à apprécier la correction de leur réalisation.
Niveau 5	Composer un enchaînement de huit éléments minimum (de quatre familles gymniques distinctes, dont un renversement et une rotation arrière, de trois niveaux de difficulté) pour le réaliser avec fluidité, amplitude et rythme devant un groupe d'élèves, en utilisant des directions et orientations variées. Juger consiste à identifier le niveau de difficulté des éléments présentés, et à apprécier la correction de leur réalisation et la qualité de leur enchaînement.
Gymnastique rythmique Niveau 3	Avec corde, cerceau, ballon, massue ou ruban, concevoir, produire et réaliser devant autrui une prestation alliant esthétique/efficacité et émotion, en modalité collective (à trois ou quatre), à son meilleur niveau de pratique, dans le respect des règles comportementales.
Niveau 4	Dans le cadre d'une motricité médiée par l'engin (corde, cerceau, ballon, massues ou ruban), concevoir, produire et réaliser devant autrui une production alliant des qualités optimales d'exécution et d'interprétation, en modalité collective (à deux et plus), dans le respect des règles comportementales. Maîtriser les moyens propres à l'écriture chorégraphique afin de

	communiquer à autrui.
Niveau 5	Dans le cadre d'une motricité médiée par l'engin (corde, cerceau, ballon, massues ou ruban), concevoir, produire et réaliser devant autrui une production alliant des qualités optimales d'exécution et d'interprétation, en modalité collective (à quatre ou plus), dans le respect des règles comportementales. Maîtriser et optimiser les moyens propres à l'écriture chorégraphique afin de communiquer à autrui.
Basket-ball Niveau 3	Pour gagner le match, mettre en œuvre une organisation offensive qui utilise opportunément la contre-attaque face à une défense qui cherche à récupérer la balle au plus tôt dans le respect des règles.
Niveau 4	Pour gagner le match, mettre en œuvre une organisation offensive capable de faire évoluer le rapport de force en sa faveur par une occupation permanente de l'espace de jeu (écartement et étagement), face à une défense qui se replie collectivement pour défendre sa cible ou récupérer la balle.
Niveau 5	Pour gagner le match, mettre en œuvre une organisation offensive capable de faire basculer le rapport de force en sa faveur par un enrichissement des alternatives d'attaque (pénétration, fixation, renversement, alternance jeu intérieur / jeu extérieur...) face à une défense placée.
Football Niveau 3	Pour gagner le match, mettre en œuvre une organisation offensive qui utilise opportunément la contre-attaque face à une défense qui cherche à récupérer la balle au plus tôt dans le respect des règles.
Niveau 4	Pour gagner le match, mettre en œuvre une organisation offensive capable de faire évoluer le rapport de force en sa faveur par une occupation permanente de l'espace de jeu (écartement et étagement), face à une défense qui se replie collectivement pour défendre sa cible ou récupérer la balle.
Niveau 5	Pour gagner le match, mettre en œuvre une organisation offensive capable de faire basculer le rapport de force en sa faveur par un enrichissement des alternatives d'attaque (jeu aérien, alternance jeu court/jeu long, renversement, changement de rythme..) face à une défense regroupée.
Hand-ball Niveau 3	Pour gagner le match, mettre en œuvre une organisation offensive qui utilise opportunément la contre-attaque face à une défense qui cherche à récupérer la balle le plus rapidement possible dans le respect des règles.
Niveau 4	Pour gagner le match, mettre en œuvre une organisation offensive capable de faire évoluer le rapport de force en sa faveur par l'occupation permanente de l'espace de jeu (écartement et étagement), face à une défense qui se replie collectivement pour défendre sa cible ou récupérer la balle.
Niveau 5	Pour gagner le match, mettre en œuvre une organisation offensive capable de faire basculer le rapport de force en sa faveur par un enrichissement des alternatives d'attaques (s'infiltrer, surpasser, contourner) face à une défense placée.
Rugby Niveau 3	Pour gagner le match, mettre en œuvre une organisation offensive capable de créer et d'exploiter le déséquilibre en perforant et/ou contournant la défense qui cherche à bloquer le porteur de balle le plus tôt possible. S'approprier les règles liées au contact corporel.
Niveau 4	Pour gagner le match, mettre en œuvre une organisation offensive capable de faire évoluer le rapport de force en sa faveur en alternant opportunément jeu groupé et jeu déployé. La défense s'organise en une ligne disposée sur la largeur et cherche à conquérir le ballon.
Niveau 5	Pour gagner le match, mettre en œuvre une organisation offensive capable de faire basculer le rapport de force en sa faveur en alternant opportunément jeu groupé, jeu déployé et jeu au pied. La défense se structure en deux rideaux et est capable de se réorganiser sur plusieurs temps de jeu.

Volley-ball Niveau 3	Pour gagner le match, mettre en œuvre une attaque qui atteint volontairement la cible, prioritairement la zone arrière. Les joueurs assurent collectivement la protection du terrain et cherchent à faire progresser la balle en zone avant.
Niveau 4	Pour gagner le match, mettre en œuvre une organisation collective qui permet une attaque placée ou accélérée. La défense assure des montées de balles régulièrement exploitables en zone avant.
Niveau 5	Pour gagner le match, l'organisation collective crée de l'incertitude chez l'adversaire en enrichissant les alternatives d'attaques (plusieurs appels de balles, attaques variées en direction et en vitesse). La défense s'organise en fonction des attaques adverses (« contre », « couverture »).
Badminton Niveau 3	S'investir et produire volontairement des trajectoires variées en identifiant et utilisant les espaces libres pour mettre son adversaire en situation défavorable et gagner.
Niveau 4	Faire des choix tactiques pour gagner le point, en produisant des frappes variées en direction, longueur et hauteur afin de faire évoluer le rapport de force en sa faveur.
Niveau 5	Prévoir et conduire des projets tactiques en enrichissant son jeu (varier le rythme, masquer les coups, ...) pour gagner le match face à un adversaire identifié.
Tennis de table Niveau 3	Utiliser des placements de balles variés et des accélérations sur les balles favorables pour être à l'initiative du point et chercher à gagner.
Niveau 4	Faire des choix tactiques pour gagner le point en adaptant particulièrement son déplacement afin de produire des frappes variées (balles placées, accélérées et présentant un début de rotation).
Niveau 5	Prévoir et conduire des projets tactiques pour gagner ses matchs face à des adversaires identifiés en enrichissant son jeu par l'emploi d'effets variés.
Boxe française Niveau 3	Intégrer les principes d'affrontement en préservant son intégrité physique et celle d'autrui, par l'acquisition de techniques spécifiques et en acceptant d'entrer dans une logique d'assaut codifié.
Niveau 4	Pour gagner l'assaut, acquérir les éléments de base d'un système d'attaque et de défense afin de mettre en œuvre un projet.
Niveau 5	Pour gagner l'assaut, optimiser un projet personnel technico-tactique pouvant s'adapter aux caractéristiques de l'adversaire.
Judo Niveau 3	Intégrer les principes d'affrontement en préservant son intégrité physique et celle d'autrui, par l'acquisition de techniques spécifiques et en acceptant d'entrer dans une logique d'affrontement codifié.
Niveau 4	Combiner des techniques d'attaque et de défense pour affronter et dominer un adversaire en mettant en œuvre un projet stratégique dans une situation de randori.
Niveau 5	Gérer ses ressources et s'adapter aux caractéristiques de l'adversaire pour conduire l'affrontement dans une situation de randori.
Course en durée Niveau 3	Moduler l'intensité et la durée de ses déplacements, en rapport avec une référence personnalisée, pour produire et identifier des effets immédiats sur l'organisme en fonction d'un mobile d'agir.
Niveau 4	Prévoir et réaliser une séquence de courses en utilisant différents paramètres (durée, intensité, temps de récupération, répétition...) pour produire sur soi des effets différés liés à un mobile personnel.
Niveau 5	Concevoir et mettre en œuvre un projet d'entraînement personnalisé, pour produire des effets différés liés à un mobile personnel, dans un contexte de vie singulier (préparation à une compétition, entretien physique, bien-être psychologique...).
Musculation Niveau 3	Mobiliser des segments corporels en référence à une charge personnalisée pour identifier des effets attendus, dans le respect de son intégrité physique.
Niveau 4	Prévoir et réaliser des séquences de musculation, en utilisant différents paramètres (durée, intensité, temps de récupération, répétition...), pour produire sur soi des effets différés liés à un mobile personnel.

Niveau 5	Concevoir et mettre en œuvre un projet d'entraînement personnalisé, pour produire des effets différés liés à un mobile personnel, dans un contexte de vie singulier (préparation à une compétition, entretien physique, bien-être psychologique...).
Natation en durée Niveau 3	Moduler l'intensité, la durée et la nature de ses déplacements, en rapport avec une référence personnalisée, pour produire et identifier des effets immédiats sur l'organisme en fonction d'un mobile d'agir.
Niveau 4	Prévoir et réaliser une séquence de nages en utilisant différents paramètres (durée, intensité, temps de récupération, répétition, matériel...) pour produire sur soi des effets différés liés à un mobile personnel.
Niveau 5	Concevoir et mettre en œuvre un projet d'entraînement personnalisé, pour produire des effets différés liés à un mobile personnel et/ou à un contexte de vie physique (préparation à une compétition, entretien, bien-être...).
Relaxation Niveau 3	Se centrer sur soi dans l'activité et réaliser des techniques respiratoires, éprouver des états de contraction – relâchement musculaires, prendre des postures, permettant d'engager un état de détente.
Niveau 4	Réaliser et associer, des techniques respiratoires, des mobilisations articulaires et musculaires, des postures spécifiques, des évocations mentales, et en identifier les effets pour assurer un état de détente.
Niveau 5	Concevoir et réaliser des actions sur soi (techniques respiratoires, mobilisations articulaires et musculaires, postures, évocations mentales) destinées à un état de bien-être psychologique et physiologique.
Step Niveau 3	Choisir un enchaînement défini par différents paramètres (intensité, durée, coordination), et le réaliser, seul ou à plusieurs, pour produire des effets immédiats sur l'organisme proches de ceux qui sont attendus.
Niveau 4	Prévoir et réaliser un enchaînement, seul ou à plusieurs, en utilisant différents paramètres (intensité, durée, coordination), pour produire sur soi des effets différés liés à un mobile personnel ou partagé.
Niveau 5	Concevoir et mettre en œuvre, seul ou à plusieurs, un projet d'entraînement pour produire des effets différés liés à un mobile, personnel ou partagé, dans un contexte de vie singulier (préparation à une compétition, entretien physique, bien-être psychologique...). Réaliser un enchaînement à partir de pas et de figures simples issus d'éléments chorégraphiques gymniques et dansés.

Enseignements élémentaire et secondaire

Éducation physique et sportive

Modalités d'organisation du contrôle en cours de formation et de l'examen terminal prévus pour l'E.P.S. aux examens du baccalauréat professionnel, du certificat d'aptitude professionnelle et du brevet d'études professionnelles

NOR : MENE0916587A
RLR : 933-4 ; 933-5 ; 933-6
arrêté du 15-7-2009 - J.O. du 31-7-2009
MEN - DGESCO A2-2

Vu code de l'éducation ; arrêté du 22-11-1995 ; arrêté du 5-8-1998 ; arrêté du 20-11-2000 ; arrêté du 17-6-2003 ; arrêté du 10-2-2009 ; arrêté du 8-7-2009 ; avis du CSE du 1-7-2009

Article 1 - Le présent arrêté fixe les modalités d'organisation du contrôle en cours de formation et de l'examen terminal prévus pour l'évaluation de l'enseignement d'éducation physique et sportive au baccalauréat professionnel, au certificat d'aptitude professionnelle et au brevet d'études professionnelles.

Article 2 - Les candidats au baccalauréat professionnel, au certificat d'aptitude professionnelle et au brevet d'études professionnelles des établissements d'enseignement publics ou privés sous contrat et des centres de formation d'apprentis ou des sections d'apprentissage habilités à pratiquer le contrôle en cours de formation sont évalués, pour l'éducation physique et sportive, par contrôle en cours de formation.

Sous réserve des dispositions des articles D 337-19 et D 337-84 du code de l'éducation susvisé et du 1er alinéa de l'article 13 du présent arrêté, les candidats au baccalauréat professionnel et au certificat d'aptitude professionnelle qui ont préparé ces diplômes par la voie de la formation professionnelle continue dans un établissement public sont évalués par contrôle en cours de formation et ceux qui ont préparé ces mêmes diplômes par la voie de la formation professionnelle continue dans un établissement privé sont évalués par contrôle ponctuel.

Article 3 - Sous réserve des dispositions des articles D 337-19, D 337-83 et D 337-84 du code de l'éducation susvisé et du 1er alinéa de l'article 13 du présent arrêté, doivent participer à l'examen terminal les candidats individuels, les candidats scolarisés dans les établissements d'enseignement privés hors contrat, les candidats scolarisés au Centre national d'enseignement à distance, les candidats scolarisés dans les centres de formation d'apprentis non habilités. Doivent également participer à l'examen terminal, les candidats relevant de handicap ou présentant une inaptitude partielle, aptes à subir l'épreuve mais dont les conditions de scolarisation n'ont pu permettre la mise en œuvre du contrôle en cours de formation.

Lorsque les conditions d'aménagement de scolarité prévues pour les candidats inscrits sur les listes de sportifs de haut niveau et de sportifs « espoirs », arrêtées par le ministre chargé des sports ne leur permettent pas de se présenter aux épreuves prévues en contrôle en cours de formation, l'examen terminal leur est proposé. La détermination du mode d'évaluation s'opère lors de l'inscription à l'examen.

Article 4 - Les candidats présentant une inaptitude partielle ou un handicap physique attesté par l'autorité médicale scolaire ne permettant pas une pratique assidue des activités physiques et sportives bénéficient d'un contrôle adapté soit dans le cadre du contrôle en cours de formation, soit dans le cadre de l'examen terminal. Après avis de l'autorité médicale scolaire, les handicaps ne permettant pas une pratique adaptée entraînent une dispense d'épreuve et une neutralisation de son coefficient.

Article 5 - Dès lors que le handicap ou l'inaptitude partielle attestée par l'autorité médicale scolaire ne permet pas une pratique assidue des activités constituant les ensembles certificatifs proposés, mais autorise une pratique adaptée de certaines activités, les candidats relevant du contrôle en cours de formation sont évalués, aux examens des certificats d'aptitude professionnelle, des brevets d'études professionnelles et du baccalauréat professionnel, sur deux épreuves adaptées. En cas de sévérité majeure du handicap, le recteur autorise, après avis de la commission académique d'harmonisation et de proposition des notes, une certification sur une seule épreuve appropriée au cas particulier de handicap. Les candidats qui ne relèvent pas du contrôle en cours de formation mais de l'examen ponctuel terminal, lorsque leur inaptitude partielle ou leur handicap l'exige, sont évalués à ces mêmes examens, sur une seule épreuve adaptée. Les adaptations, proposées par les établissements en début d'année, à la suite de l'avis médical et après avis de la commission académique d'harmonisation et de proposition des notes, sont arrêtées par le recteur.

Article 6 - Dans le cadre du contrôle en cours de formation, chaque candidat au baccalauréat professionnel doit réaliser un ensemble certificatif composé de trois épreuves relevant de trois compétences propres à l'éducation physique et sportive différentes. Afin de respecter le principe de capitalisation, dans le cadre du contrôle en cours de formation, les unités de formation ont vocation à servir de support à la certification. Au début de l'année de terminale, chaque élève choisit un ensemble certificatif parmi les unités de formation offertes dans les classes de première et de terminale. L'une d'elles peut être issue de la classe de première pour servir de support à la certification. Pour chaque ensemble certificatif, deux des épreuves au moins sont choisies sur la liste nationale prévue à l'article 9. La troisième peut être issue d'une liste académique. Les notes sont attribuées en référence au niveau 4 (quatre) du référentiel de compétences attendues fixé par les programmes. La notation est individuelle, que la prestation soit individuelle ou collective.

Article 7 - Dans le cadre du contrôle en cours de formation, chaque candidat au certificat d'aptitude professionnelle doit réaliser un ensemble certificatif composé de trois épreuves relevant de trois compétences propres à l'éducation physique et sportive différentes. Afin de respecter le principe de capitalisation, les unités de formation ont vocation à servir de support à la certification. Au début de la deuxième année de formation, chaque candidat choisit un ensemble certificatif parmi les unités de formation offertes au cours des deux années. L'une au moins doit être issue de la première année de formation.

Dans le cadre du contrôle en cours de formation, chaque candidat au brevet d'études professionnelles doit réaliser un ensemble certificatif composé de trois épreuves relevant de trois compétences propres à l'éducation physique et sportive différentes. Afin de respecter le principe de capitalisation les unités de formation ont vocation à servir de support à la certification. Au début de la première professionnelle chaque candidat choisit un ensemble certificatif parmi les unités de formation offertes dans les classes de seconde et de première. L'une au moins doit être issue de la classe de seconde.

Pour chaque ensemble certificatif, deux des épreuves au moins sont choisies sur la liste nationale prévue à l'article 9. La troisième peut être issue d'une liste académique. Les notes sont attribuées en référence au niveau 3 du référentiel de compétences, fixé par les programmes. L'évaluation est individuelle, que la prestation soit individuelle ou collective.

Article 8 - Dans le cadre du contrôle en cours de formation, la notation de chaque épreuve au certificat d'aptitude professionnelle, au brevet d'études professionnelles et au baccalauréat professionnel est effectuée, par l'enseignant du groupe classe de l'année en cours, selon les dispositions définies à l'article 10. Chacune des trois épreuves est notée sur 20 points. Le total des points obtenus est divisé par trois pour obtenir une note individuelle sur 20.

Article 9 - La liste nationale d'épreuves et les définitions d'épreuves correspondantes sont publiées en annexe I au présent arrêté. Une liste académique d'épreuves et des activités correspondantes la complète. Elle est arrêtée par le recteur. Elle retient au maximum quatre épreuves. Elle se rapporte à des activités physiques, sportives ou artistiques, présentant une particularité géographique ou culturelle régionale ou répondant à une politique éducative académique.

Article 10 - Pour chaque établissement et pour chaque diplôme, un projet annuel de protocole d'évaluation précise les ensembles d'épreuves proposés aux élèves et le calendrier des contrôles. Le projet est adressé, pour validation, à la commission académique d'harmonisation et de proposition des notes, placée sous l'autorité du recteur. Il est ensuite transmis pour information au conseil d'administration de l'établissement. Le protocole définitivement validé est porté à la connaissance des élèves. Présidée par le recteur ou son représentant, la commission académique est composée du ou des inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux d'éducation physique et sportive et d'enseignants d'éducation physique et sportive.

Article 11 - À l'issue des contrôles, la commission académique d'harmonisation et de proposition des notes analyse les notes qui lui ont été transmises et procède à leur harmonisation éventuelle. Elle communique ensuite les notes harmonisées au jury de l'examen considéré, lequel arrête définitivement la note affectée du coefficient en vigueur pour cet examen. La commission académique dresse le compte rendu de chaque session pour l'ensemble des épreuves de chaque examen (baccalauréat professionnel, certificat d'aptitude professionnelle et brevet d'études professionnelles) et le transmet à la commission nationale d'évaluation qui publie un rapport annuel.

Placée auprès de la direction de l'enseignement scolaire, la commission nationale est présidée par le doyen du groupe d'éducation physique et sportive de l'inspection générale de l'éducation nationale ou son représentant.

Article 12 - L'examen terminal de l'éducation physique et sportive au baccalauréat professionnel, au certificat d'aptitude professionnelle et au brevet d'études professionnelles s'effectue sur deux activités. Ces deux activités sont indissociables. La liste des couples d'activités est publiée en annexe II au présent arrêté. L'évaluation s'effectue selon les mêmes exigences que pour le contrôle en cours de formation. La proposition de note est faite sur 20 points. Le choix du couple d'activités est opéré par le candidat lors de l'inscription à l'examen.

Article 13 - Les candidats autres que scolaires et apprentis peuvent à leur demande être dispensés de l'épreuve d'éducation physique et sportive.

Les dispositions de l'article 6 de l'arrêté du 5 août 1998 susvisé sont **abrogées**.

Article 14 - Le présent arrêté prendra effet à compter de la session 2011 de l'examen pour les certificats d'aptitude professionnelle et brevet d'études professionnelles et 2012 pour le baccalauréat professionnel. Les modalités d'organisation du contrôle en cours de formation et de l'examen ponctuel terminal pour l'évaluation de l'enseignement d'éducation physique et sportive, fixées par l'arrêté du 11 juillet 2005, sont **abrogées** pour ce qui concerne le baccalauréat professionnel à l'issue de la session 2011, le brevet d'études professionnelles et le certificat d'aptitude professionnelle, à l'issue de la session 2010.

Article 15 - Le directeur général de l'enseignement scolaire et les recteurs sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 15 juillet 2009.

Pour le ministre de l'Éducation nationale, porte-parole du Gouvernement
et par délégation,

Le directeur général de l'enseignement scolaire
Jean-Louis Nembrini

Annexe 1
Liste nationale des épreuves**Définition des épreuves**

Les compétences propres à l'E.P.S.	Épreuves
Réaliser une performance motrice maximale mesurable à une échéance donnée	1. Course de haies 2. Course de demi-fond 3. Relais-vitesse 4. Disque 5. Javelot 6. Pentabond 7. Natation de course
Se déplacer en s'adaptant à des environnements variés et incertains	8. Course d'orientation 9. Escalade 10 Sauvetage
Réaliser une prestation corporelle à visée artistique ou acrobatique	11. Acrosport 12. Gymnastique (sol et autres agrès) 13. Arts du cirque 14. Danse (Chorégraphie collective)
Conduire et maîtriser un affrontement individuel ou collectif	15. Basket-ball 16. Handball 17. Football 18. Rugby 19. Volley-ball 20. Judo 21. Savate boxe française 22. Badminton simple 23. Tennis de table simple
Réaliser et orienter son activité physique en vue du développement et de l'entretien de soi	24 Musculation 25 Course en durée 26 Step

Conditions de composition des ensembles certificatifs d'épreuves :

- 1) Les trois épreuves doivent relever de trois compétences propres différentes conformément à l'arrêté et dans le respect de la diversification des pratiques dans le second degré d'enseignement professionnel inscrite dans les programmes.
- 2) Une épreuve parmi les trois peut relever de la liste académique à condition de respecter la représentation des trois compétences propres à l'E.P.S.

Annexe 2
Liste des couples d'activités

La liste nationale des couples d'activités de l'épreuve obligatoire d'éducation physique et sportive pour les candidats qui sont évalués dans cette discipline en épreuve ponctuelle terminale aux examens du baccalauréat professionnel, du certificat d'aptitude professionnelle et du brevet d'études professionnelles, est la suivante :

- demi-fond et badminton simple ;
- demi-fond et tennis de table simple ;
- sauvetage et tennis de table simple ;
- sauvetage et basket-ball ;
- gymnastique et basket-ball.

ACROSPORT CAP BEP

COMPÉTENCE ATTENDUE	PRINCIPES D'ÉLABORATION DE L'ÉPREUVE
<p>niveau 3: composer une chorégraphie gymnique constituée au minimum de 4 figures différentes et d'éléments de liaison pour la réaliser collectivement en assurant la stabilité de figures et la sécurité lors des phases de montage démontage. Chaque élève est confronté aux rôles de porteur et voltigeur. Les formations sollicitent des effectifs différents d'élèves (duo, trio...). Juger consiste à identifier les différents types de figures et valider les critères de stabilité et de sécurité.</p>	<p>Un projet d'enchaînement collectif est présenté sur une fiche type qui comporte son scénario (figures et éléments, niveau de difficulté). C'est cette fiche qui servira de support à l'évaluation des différents éléments et figures au fur et mesure de leur apparition. Sur la fiche d'évaluation individuelle, sont reportées les évaluations des figures et éléments sur lesquels l'élève a choisi d'être noté</p> <p>Des exigences clairement définies: - pour chaque groupe de 3 à 4, une pose de départ à partir de l'espace scénique, des figures statiques dans au moins 2 types de formation différente d'élèves (duo, trio, quatuor), des éléments acrobatiques (roulades, roues, salti...) ou gymniques (sauts, pirouettes...) ou des</p>
	<p>Un passage devant un public et une appréciation portée par des juges. Selon le nombre de candidats, 2 essais peuvent être accordés, séparés de 20'. Seul le meilleur compte.</p> <p>Référence au code scolaire d'acrospport pour les figures et de gymnastique pour les éléments. A: 0,20 B: 0,40 C: 0,60 D: 0,80 E: 1</p>

ACROSPORT BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL

COMPÉTENCE ATTENDUE	PRINCIPES D'ÉLABORATION DE L'ÉPREUVE
<p>niveau 4: composer une chorégraphie gymnique, structurée à l'aide d'un support sonore, constituée au minimum de 4 figures différentes et d'éléments de liaison. Elle est réalisée collectivement dans un espace orienté devant un groupe d'élèves en s'attachant à favoriser la fluidité lors des phases de montage démontage et des éléments de liaison. Chaque élève est confronté aux rôles de porteur et voltigeur dans des formations différentes (duo, trio...). Les éléments de liaison permettent de positionner les figures dans des espaces différents. Juger consiste à apprécier l'orientation et l'occupation de l'espace et la prise en compte du support sonore, ainsi que la fluidité de la réalisation.</p>	<p>Un projet d'enchaînement collectif est présenté sur une fiche type qui comporte son scénario (figures et éléments, niveau de difficulté). C'est cette fiche qui servira de support à l'évaluation des différents éléments et figures au fur et mesure de leur apparition. Sur la fiche d'évaluation individuelle, sont reportées les évaluations des figures et éléments sur lesquels l'élève a choisi d'être noté.</p> <p>Des exigences clairement définies: - pour chaque groupe de 4 à 5, une pose de départ à partir de l'espace scénique, des figures statiques et/ou dynamiques dans au moins 2 types de formation différentes d'élèves (duo, trio, quatuor), des éléments acrobatiques (roulades, roues, salti...) ou gymniques (sauts, pirouettes...) ou des liaisons chorégraphiques entre chaque figure, une pose de fin.</p>
	<p>Des contraintes de temps: durée entre 1'30 et 2'30 Utilisation d'un espace orienté, varié et de la musique. Un passage devant un public et une appréciation portée par des juges. Selon le nombre de candidats, 2 essais peuvent être accordés, séparés de 20'. Seul le meilleur compte. Référence au code scolaire d'acrospport pour les figures et de gymnastique pour les éléments.</p>
<p>Commentaire: un élève peut participer à des figures supplémentaires afin de permettre à ses partenaires de réaliser des prestations plus adaptées à leurs ressources sans être lui-même pénalisé par le niveau de difficulté plus bas puisqu'il ne choisit pas d'être noté dessus.</p> <p>Sont appelés FIGURE toutes les "pyramides" d'acrospport, ELEMENT tous les éléments (gymniques et acrobatiques) de gym, LIAISON les liens chorégraphiques entre les figures et les éléments</p>	

ARTS DU CIRQUE : CAP-BEP

COMPETENCE ATTENDUE	PRINCIPES D'ÉLABORATION DE L'ÉPREUVE
<p>NIVEAU 3 Reproduire des formes singulières en jonglage, acrobatie, équilibre, les organiser pour les représenter au sein d'une pièce collective. Les élèves spectateurs apprécient la qualité de réalisation des différentes formes singulières.</p>	<p>En s'appuyant sur des éléments artistiques et scéniques simples pour suggérer un univers (époque, lieu), des personnages, des sentiments, des états, les candidats par groupe de 3, présentent un numéro collectif qui articule les différentes spécialités des arts du cirque: jonglerie, équilibres précaires, acrobaties collectives. La durée du numéro est comprise entre 2 et 5' La troupe présente son numéro, en utilisant des objets, des accessoires, des costumes, un support sonore. Elle dispose et met en piste son matériel pour investir et redéfinir en toute sécurité un espace d'environ 8m sur 8m. Deux leçons avant l'évaluation du numéro, les élèves réalisent une répétition (1) devant un groupe de spectateurs-lecteurs (de préférence choisis). Un spectateur-lecteur observe un circassien à l'aide d'une fiche, le renseigne sur sa prestation et présente une ou des propositions pour l'améliorer. Il est évalué lors de la présentation finale du numéro sur la pertinence de ses conseils et sur les améliorations produites sur la qualité de réalisation du circassien lors de l'évaluation.</p>

- (1) Les élèves présentent leur numéro. Il s'agit d'une étape de travail dans le processus de création, puisqu'ils pourront le modifier en tenant compte des indications fournies par les spectateurs lecteurs.
- (2) Par exemple, il est capable de préserver les formes de jonglage en modifiant des formes corporelles simples : avancer, reculer, s'assoir, tourner sur soi...etc
- (3) Exemple de critères de virtuosité : amplitude des lancers, nature et qualité des appuis, qualité de la surface sur laquelle ils se trouvent...
- (4) Exemple de critères d'originalité: choix des objets, détournement de leurs usages conventionnels, originalité de leur trajectoire dans l'espace et autour du corps

COMMENTAIRES :

(2) L'acquisition des savoir-faire fondamentaux liés aux différentes techniques circassiennes se réalise dans une perspective artistique qui privilégie les dimensions créatives et poétiques, dénuée de technicisme. Au regard des conditions d'enseignement et des représentations des élèves, « reproduire des formes singulières », est à entendre comme l'appropriation et la sélection de savoir-faire et de techniques dans une recherche de singularité.

Vous trouverez quelques pistes de travail à explorer pour permettre aux élèves de construire cette singularité, dans les différents arts du cirque.

Jonglerie : jongler consiste à lancer, manipuler, rouler ou faire virevolter des objets. La variété et la diversité des trajectoires possibles constituent un premier axe de recherche avec les élèves. Par exemple, l'exploration des trajectoires suppose de confronter l'élève au travail des colonnes, cascades, jets, mais aussi, d'envisager un travail au sol, à base de roulements....

Divers paramètres peuvent être envisagés pour créer de l'originalité et/ ou de la virtuosité :

- la nature et le choix des objets : forme, taille, volume, propriétés, symbolisme, matière, nombre.
- le type d'actions mis en œuvre, leurs déplacements (dans l'espace avant, latéral, arrière du candidat), et/ou leur amplitude.
- la trajectoire des objets dans l'espace et autour du corps.
- les mouvements de l'objet : rotation, translation, spirale...enroulement, percussion, arrêt, amorti, rebond.

Le jonglage est aussi un travail d'illusion, de manipulation, de circulation et disparition d'objets qui nécessite l'acquisition d'habiletés fines. Il fait appel à des qualités de coordination, latéralisation, dissociation très fines et essentielles aux progrès des élèves. Pour impressionner, surprendre, étonner : le circassien utilise des parties du corps variées pour lancer, attraper, produire des rebonds ou arrêts : pieds, genoux, coudes, épaule, nuque...

Enfin, le jonglage n'est pas qu'une activité individuelle, il réclame la circulation et le partage d'objets entre les circassiens. Une recherche autour des échanges, passings, pickings et autres « vols » d'objets est primordiale.

Équilibre : Il s'agit pour le circassien de jouer avec le déséquilibre et le retour à l'équilibre : la question du risque et de la chute organise le travail de l'équilibriste qui cherche à reculer sans cesse les limites de l'équilibre pour mieux y revenir. Le travail des équilibres au cirque ne se limite pas à la longueur du déplacement effectué sans chute ou à la durée maintenue de la stabilité, même si elles s'avèrent souvent premières pour les élèves. La recherche de l'empilement ou du travail en hauteur est une piste particulièrement prometteuse et appréciée des élèves, mais la recherche peut aussi se nourrir d'un jeu sur la diversité et le nombre d'appuis utilisés (pieds, mains, genoux, fesses, dos...). Comme au jonglage, le travail des équilibres fait appel à des qualités de coordination, latéralisation, dissociation, notamment entre les membres inférieurs et le reste du corps qui peut alors s'engager dans d'autres actions, expressions...

Acrobatie : Il peut être intéressant en cirque d'aborder l'acrobatie en explorant un répertoire sensiblement différent de la gymnastique : figures collectives, pirouettes, cascades, pyramides constituent une première entrée dans l'acrobatie au cirque. Cette question est également à envisager à travers des productions d'équilibres collectifs : la construction d'équilibres précaires par opposition, traction, dans les contrepoids et appuis complémentaires. Mais elle ne se résume pas à la réalisation de pyramides collectives ou de figures statiques à 2, 3. C'est dans la recherche de production d'effets collectifs à partir de figures simples : roulades, roues, sauts réalisés en inversion, symétrie, addition; dans l'enchaînement de figures individuelles ou collectives en jouant sur les procédés : cascade, canon, répétition... (par exemple: roulades chinoises, chari-vari, saute-mouton) ou encore dans la réalisation de figures dynamiques. Un travail sur le regard, le rythme, l'enchaînement des figures ou leur exécution originale peut être privilégié. Enfin, l'acrobatie au cirque, dans une exploration inhabituelle des agrès traditionnels (mini trampolines, cordes, chaises, éduccgym, blocs mousses...) ouvre maintes perspectives.

ARTS DU CIRQUE BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL

COMPÉTENCE ATTENDUE	PRINCIPES D'ÉLABORATION DE L'ÉPREUVE
<p>NIVEAU 4 : Construire une pièce collective à partir des différents arts du cirque pour la présenter, en intégrant une prise de risque technique ou affective à partir de différents paramètres : équilibre, gravité, trajectoire des objets ou des engins, formes corporelles individuelles ou collectives. Les élèves spectateurs apprécient l'organisation spatiale et temporelle de la pièce et la qualité d'interprétation des circassiens.</p>	<p>A travers un thème simple, choisi librement ou parmi ceux proposés par l'enseignant, les candidats par groupe de 3 à 5 présentent un numéro en explorant individuellement, successivement ou conjointement les différentes spécialités des arts du cirque: jonglerie, équilibres précaires, acrobaties collectives (au moins un coup de projecteur par candidat) La troupe mixte (si possible) utilise des objets, des accessoires, des costumes, même très simples : nez, masque, gants, chapeau, chaussettes. Elle articule des spécialités circassiennes, et met en scène des personnages sur un univers sonore. Elle se réapproprie l'espace disponible (environ 12m -12m) en délimitant sa piste, en disposant son matériel, en maintenant son public derrière une ligne imaginaire ou matérialisée. La durée du numéro est comprise entre 3' et 6'. La troupe et le spectacle ont un nom, une affiche et un programme spécifiant la trame, le canevas de la pièce. Deux leçons avant l'évaluation du numéro, les circassiens réalisent une répétition (1) devant un groupe de spectateurs-lecteurs (de préférence choisis). Chacun observe le numéro à l'aide d'une fiche, et renseigne la troupe sur la prestation en présentant une ou des propositions pour l'améliorer. Il est évalué lors de la présentation finale du numéro sur la pertinence de ses conseils et sur les améliorations produites sur la qualité de composition lors de l'évaluation.</p>

COMMENTAIRES :

- (1) Les élèves présentent leur numéro. Il s'agit d'une étape de travail dans le processus de création, puisqu'ils pourront le modifier en tenant compte des indications fournies par les spectateurs lecteurs.
- (2) Par exemple, il est capable, de réguler son équilibre sur l'engin sans perturber la continuité du jonglage (mobilité jambes+ bassin indépendante du buste).

BADMINTON CAP BEP

COMPÉTENCE ATTENDUE	PRINCIPES D'ÉLABORATION DE L'ÉPREUVE
Niveau 3 : S'investir et produire volontairement des trajectoires variées en identifiant et utilisant les espaces libres pour mettre son adversaire en situation défavorable et gagner.	<ul style="list-style-type: none">• Les candidats sont regroupés en poules mixtes ou non, de niveau homogène.• Une rencontre se joue en deux sets gagnants de 11 points avec 2 points d'écart (comptabilisation sous forme de tie-break uniquement)• Les évaluateurs prendront en compte les différences garçon/fille pour apprécier la vitesse des volants et des déplacements.

BADMINTON BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL

COMPÉTENCE ATTENDUE	PRINCIPES D'ÉLABORATION DE L'ÉPREUVE
Niveau 4 : Faire des choix tactiques pour gagner le point, en produisant des frappes variées en direction, longueur et hauteur afin de faire évoluer le rapport de force en sa faveur.	<ul style="list-style-type: none">• Les candidats sont regroupés en poules mixtes ou non, de niveau homogène.• Une rencontre se joue en deux sets gagnants de 11 points avec 2 points d'écart (comptabilisation sous forme de tie-break uniquement).• Les évaluateurs prendront en compte les différences garçon/fille pour apprécier la vitesse des volants et des déplacements.

BASKET BALL CAP BEP

COMPÉTENCE ATTENDUE	PRINCIPES D'ÉLABORATION DE L'ÉPREUVE
<p>NIVEAU 3 : Pour gagner le match, mettre en œuvre une organisation offensive qui utilise opportunément la contre-attaque face à une défense qui cherche à récupérer la balle au plus tôt dans le respect des règles.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Match à 4 contre 4 sur un terrain réglementaire, opposant des équipes dont le rapport de force est équilibré à priori (1). • Chaque équipe dispute plusieurs rencontres de 8 minutes minimum, dont au moins deux rencontres contre la même équipe. Au cours des phases de jeu, des temps de concentration sont prévus, de manière à permettre aux joueurs d'une même équipe d'ajuster leurs organisations collectives, en fonction du jeu adverse. • Les règles essentielles sont celles du basket, la 3^{ème} faute personnelle est sanctionnée par une exclusion temporaire de 1'30". <p>(1) Commentaires : Le principe d'équilibre du rapport de force : les équipes qui se rencontrent doivent être homogènes entre elles et en leur sein (équipes de niveau). C'est à cette condition que peuvent être révélées les compétences attendues. Dans certains cas particuliers (contextes spécifiques d'établissement et effectifs), ce principe peut être mis en œuvre de manière différente : constitution d'équipes de même niveau mais hétérogènes en leur sein, à condition que les individualités puissent se neutraliser.</p>

BASKET BALL BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL

COMPÉTENCE ATTENDUE	PRINCIPES D'ÉLABORATION DE L'ÉPREUVE
<p>NIVEAU 4 : Pour gagner le match, mettre en œuvre une organisation offensive capable de faire évoluer le rapport de force en sa faveur par une occupation permanente de l'espace de jeu (écartement et étagement), face à une défense qui se replie collectivement pour défendre sa cible ou récupérer la balle.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Matches à 4 contre 4, sur un terrain réglementaire, opposant des équipes dont le rapport de force est équilibré (1). • Chaque équipe dispute plusieurs rencontres de 8 minutes, dont au moins deux rencontres contre la même équipe. Entre ces deux rencontres opposant les mêmes équipes, un temps de concentration sera prévu, de manière à permettre aux joueurs d'une même équipe d'ajuster leurs organisations collectives en fonction du jeu adverse. • Les règles essentielles sont celles du basket-ball. La 3^{ème} faute personnelle est sanctionnée par exclusion temporaire de 1'30". <p>(1) Commentaires : Le principe d'équilibre du rapport de force : les équipes qui se rencontrent doivent être homogènes entre elles et en leur sein (équipes de niveau). C'est à cette condition que peuvent être révélées les compétences attendues. Dans certains cas particuliers (contextes spécifiques d'établissement et effectifs), ce principe peut être mis en œuvre de manière différente : constitution d'équipes de même niveau mais hétérogènes en leur sein, à condition que les individualités puissent se neutraliser.</p>

SAVATE BOXE FRANÇAISE CAP BEP

COMPÉTENCE ATTENDUE	PRINCIPES D'ÉLABORATION DE L'ÉPREUVE
<p>Niveau 3 : Intégrer les principes d'affrontement en préservant son intégrité physique et celle d'autrui, par l'acquisition de techniques spécifiques et en acceptant d'entrer dans une logique d'assaut codifié.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● surface de 4 ou 5 mètres sur 4 ou 5 mètres ● assaut non mixte ● rapport de force équilibré ● assaut : contrôle de la puissance des touches, conformément aux règlements UNSS ● arbitrage des assauts par les élèves ● 2 assauts à thèmes de 2 reprises d'une durée de 1mn 30 avec 1 mn de récupération entre chaque reprise. (et non plus duos, mais ça se discute en CAP !) ● 1 assaut semi libre de 2 reprises d'une durée de 1mn30 avec 1 mn de récupération entre chaque reprise.

SAVATE BOXE FRANÇAISE BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL

COMPÉTENCE ATTENDUE	PRINCIPES D'ÉLABORATION DE L'ÉPREUVE
<p>Niveau 4 : Pour gagner l'assaut, acquérir les éléments de base d'un système d'attaque et de défense afin de mettre en œuvre un projet.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● surface de 4 ou 5 mètres sur 4 ou 5 mètres ● assaut non mixte ● rapport de force équilibré ● assaut : contrôle de la puissance des touches, conformément aux règlements UNSS ● arbitrage des assauts par les élèves ● 3 assauts libres de 2 reprises d'une durée de 1mn 30 avec 1 mn de récupération entre chaque reprise et 10 mn de récupération entre chaque assaut

COURSE DE HAIES CAP BEP

COMPÉTENCE ATTENDUE	PRINCIPES D'ÉLABORATION DE L'ÉPREUVE
NIVEAU 3 Se préparer et réaliser la meilleure performance sur une course longue de haies, en franchissant la série d'obstacles sans piétiner	L'épreuve se déroule en 1 parcours de 200 mètres haies. L'élève part avec ou sans starting-blocks mais le départ est commandé. Chaque 200 haies comprend 8 haies espacées de 20 m. Distance entre le départ et la 1 ^{ère} haie : 30 m ; distance entre la dernière haie et l'arrivée : 30 m. Hauteur des haies : 70 cm pour les filles, 84 cm pour les garçons (possibilité pour les élèves en difficulté de prendre des haies de 64 cm pour les filles et 76 cm pour les garçons. (Dans ce cas, la performance réalisée notée sur 15 points est diminuée de 2 points) Le temps réalisé sur le parcours compte pour 75 % de la note. L'échauffement (Compétence Méthodologique 1 : s'engager avec lucidité) et la gestion de la course inter-obstacles comptent pour 25%.

COURSE DE HAIES BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL

COMPÉTENCE ATTENDUE	PRINCIPES D'ÉLABORATION DE L'ÉPREUVE
NIVEAU 4 Se préparer et réaliser la meilleure performance sur une course longue de haies, en limitant la perte de vitesse liée au franchissement des obstacles.	L'épreuve se déroule en 1 parcours de 250 m plat (un seul essai) et 1 parcours de 250 mètres haies . L'élève part avec ou sans starting-blocks mais le départ est commandé. Chaque 250 haies comprend 10 haies espacées de 20 m. Distance entre le départ et la 1 ^{ère} haie : 30 m ; distance entre la dernière haie et l'arrivée : 40 m. Hauteur des haies : 70 cm pour les filles, 84 cm pour les garçons (possibilité pour les élèves en difficulté de prendre des haies de 64 cm pour les filles et 76 cm pour les garçons. (Dans ce cas, la performance réalisée notée sur 15 points est diminuée de 2 points) Le cumul des temps réalisés sur les deux parcours compte pour 75 % de la note. En cas de chute sur le 250 m haies une deuxième tentative est proposée à l'élève.

COURSE DE RELAIS- VITESSE CAP BEP

COMPÉTENCE ATTENDUE	PRINCIPES D'ÉLABORATION DE L'ÉPREUVE
<p>NIVEAU 3 Pour produire la meilleure performance, coordonner les vitesses de course du donneur et du receveur et assurer une transmission valide dans une course sécurisée.</p>	<p>1. Chaque élève réalise un 50 mètres départ en starting-blocks commandé par un signal extérieur (2 essais sont possibles). 2. Les équipes de relais (1) effectuent chacune 2 parcours de 4 x 50 mètres, départ en starting-blocks commandé. Lors de la 2^{ème} tentative les coureurs changent de place de la façon suivante : le poste 1 passe au 2 , le poste 4 passe au 3 et réciproquement. Lorsque le témoin ne franchit pas la ligne d'arrivée, un essai supplémentaire est accordé afin de pouvoir comparer les 2 tentatives (et ceci dans chacun des cas). Les zones de transmissions et d'élan sont les zones conventionnelles fédérales (10 m d'élan, 20 m de transmission). Chaque élève est noté selon les critères suivants : Pour 25 % sur sa performance sur 50 mètres individuel. Pour 25 % sur la différence entre la somme des temps réalisés sur 50 m. des 4 relayeurs, et le meilleur temps des 2 relais effectués. Pour 25 % sur la somme des 2 performances réalisées lors des 2 parcours de relais, dont l'un avec changement des postes 1-2/3-4. 4. Pour 25 % sur l'échauffement avant l'épreuve, la récupération après l'effort, et la validation des zones de transmission</p>

COMMENTAIRES

- (1) Regrouper les élèves par rapport aux temps réalisés sur 50 mètres, et constituer des équipes de relayeurs de temps identiques. Ne pas chercher à faire des équipes équilibrées, plus les écarts sont importants et plus les régulations des vitesses sont difficiles à réaliser. Les équipes peuvent être mixtes
- (2) Le temps du relais doit être inférieur à la somme des temps additionnés, ce qui traduit le temps gagné lors des 3 passages de témoin grâce au départ lancé.
- (3) L'enseignant fait la somme des deux performances réalisées par la même équipe. Lors de la seconde prestation les rôles de relayeurs postes 1 et 4 sont échangés dans l'ordre avec les postes 2 et 3 . Le changement de rôles permet de vérifier la faculté de s'adapter à différentes places possibles dans un relais. (départ- arrivée, deuxième et troisième relais).

COURSE DE RELAIS- VITESSE BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL

COMPÉTENCE ATTENDUE	PRINCIPES D'ÉLABORATION DE L'ÉPREUVE
<p>NIVEAU 4 Pour produire la meilleure performance optimiser les vitesses de course du donneur et du receveur en assurant une transmission efficace et valide, grâce à un repérage et un code de communication stabilisés.</p>	<p>1. Chaque élève réalise un 50 mètres départ en starting-blocks commandé par un signal extérieur (2 essais sont possibles). 2. Les équipes de relais (1) effectuent chacune 2 parcours de 4 x 50 mètres, départ en starting-blocks commandé. Lors de la 2^{ème} tentative les coureurs changent de place de la façon suivante : le poste 1 passe au 2 et le poste 4 au 3 et réciproquement. Lorsque le témoin ne franchit pas la ligne d'arrivée, un essai supplémentaire est accordé afin de pouvoir comparer les 2 tentatives (et ceci dans chacun des cas). Les zones de transmission et d'élan sont les zones conventionnelles fédérales (10m d'élan , 20m de transmission) . Chaque élève est noté selon les critères suivants : Pour 25% sur sa performance sur 50m individuel Pour 25% sur la différence entre la somme des temps réalisés sur 50m des 4 relayeurs et le meilleur temps des 2 relais effectués. Pour 25% sur la somme des 2 performances réalisées lors des 2 parcours de relais dont l'un avec changement des postes 1-2/3-4 Pour 25% sur la validité et l'efficacité des transmissions</p>

COMMENTAIRES

- (4) Regrouper les élèves par rapport aux temps réalisés sur 50 mètres, et constituer des équipes de relayeurs de temps identiques. Ne pas chercher à faire des équipes équilibrées, plus les écarts sont importants et plus les régulations de vitesses sont difficiles à réaliser. Les équipes peuvent être mixtes
- (5) Le temps du relais doit être inférieur à la somme des temps additionnés, ce qui traduit le temps gagné lors des 3 passages de témoin grâce au départ lancé.
- (6) L'enseignant fait la somme des deux performances réalisées par la même équipe. Lors de la seconde prestation les rôles de relayeurs postes 1 et 4 sont échangés dans l'ordre avec les postes 2 et 3. Le changement de rôles permet de vérifier la faculté de s'adapter à différentes places possibles dans un relais. (départ- arrivée, deuxième et troisième relais).
- (7) Chaque coureur participe sur les deux parcours de 4x50m à trois charnières de relais
- (8) Deux relayeurs se tamponnent lorsqu'ils viennent au contact l'un de l'autre ou quand le donneur est obligé de ralentir pour ne pas dépasser le receveur.

COURSE D'ORIENTATION CAP BEP

COMPÉTENCE ATTENDUE	PRINCIPES D'ÉLABORATION DE L'ÉPREUVE
<p>Niveau 3 : Prévoir et conduire son déplacement en utilisant principalement des lignes de niveau 1 (Chemin, route ...) pour s'engager dans une épreuve de course d'orientation en milieu connu dans le respect des règles de sécurité.</p>	<p>Le coureur doit réaliser, seul ou en binôme, un parcours de son choix, composé de 8 postes, dans un temps limité de 30 ou 35 minutes, selon la difficulté du terrain : prévoir une superficie du réseau d'environ 1 km², pour un circuit d'environ 2,5 km. 24 postes (balises ou piquets permanents avec pinces) sont placés sur des éléments caractéristiques et dans un milieu boisé ou semi boisé connu. 14 balises sont de niveau 1 et 10 balises de niveau 2.</p> <p>Le code d'identification, de la balise ou du piquet, est identique à celui du poste précisé sur la carte mère.</p> <p>Pendant 5 minutes le candidat devra choisir 8 postes en fonction du niveau qu'il veut atteindre.</p> <p>Toutes les données sont vérifiées à l'aide d'un carton de contrôle comportant les numéros de tous les postes à poinçonner.</p> <p>Le candidat peut contrôler la durée de son déplacement à l'aide d'un chronomètre ou d'une montre.</p>

COMMENTAIRES : Dans le cadre du contrôle en cours de formation, la course est individuelle ou en binôme.

Les contraintes de sécurité nécessitent de choisir des dispositifs particuliers notamment dans les domaines suivants :

- conception du dispositif (départ et arrivée le plus au centre, favoriser les passages proches de la zone centrale, limiter l'espace d'évolution, avoir des lignes d'arrêt visibles par les élèves, etc.)
- Mise en place de commissaires adultes ou élèves (organisation éventuelle de l'épreuve en 2 séquences ou 2 séances successives,...etc.)
- Il est possible d'introduire d'autres postes sans valeur, donc non pris en compte, pour augmenter l'incertitude, l'activité de recherche personnelle et la présence d'un plus grand nombre d'élèves sur le parcours.
- Des adaptations des temps de course à hauteur de 10 % peuvent s'appliquer lors de mauvaises conditions météo (terrain gras, pluie, froid, vent fort,...)
- Les balises de niveau 1 se situent sur des éléments caractéristiques le long de lignes directrices (chemin, sentier, clôture, limite de végétation précise).
- Les balises de niveau 2 nécessitent d'identifier un point d'attaque sur des lignes directrices de niveau 1 (route, chemin, sentier, grillage...) pour leur recherche.

Les symboles IOF (international orienteering fédération) caractérisent l'élément caractéristique du poste et sa position par rapport à celui-ci

<http://www.orienteering.org/i3/index.php?iof2006/content/download/1787/8358/file/IOF%20Control%20Descriptions%202004.pdf>

COURSE D'ORIENTATION BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL

COMPÉTENCE ATTENDUE	PRINCIPES D'ÉLABORATION DE L'ÉPREUVE
<p>Niveau 4 : Construire son itinéraire, adapter son déplacement en utilisant des lignes de niveau 1 et 2 (sentier, fossé ...) et gérer ses ressources pour réaliser la meilleure performance en milieu boisé et partiellement connu, dans le respect des règles de sécurité.</p>	<p>Le coureur doit réaliser, seul ou en binôme, un parcours de son choix, composé de 8 postes, dans un temps limité de 30 ou 35 minutes, selon la difficulté du terrain : prévoir une superficie du réseau d'environ 1 km², pour un circuit d'environ 2,5 km. 24 postes (balises ou piquets permanents avec pinces) sont placés sur des éléments caractéristiques et dans un milieu boisé ou semi boisé partiellement connu. 14 balises sont de niveau 2 et 10 balises de niveau 3.</p> <p>Le code d'identification, de la balise ou du piquet, est identique à celui du poste précisé sur la carte mère.</p> <p>Pendant 5 minutes le candidat devra choisir 8 postes en fonction du niveau du niveau qu'il veut atteindre.</p> <p>Toutes les données sont vérifiées à l'aide d'un carton de contrôle comportant les numéros de tous les postes à poinçonner.</p> <p>Le candidat peut contrôler la durée de son déplacement à l'aide d'un chronomètre ou d'une montre.</p>

COMMENTAIRES : Dans le cadre du contrôle en cours de formation, la course est individuelle ou en binôme.

Les contraintes de sécurité nécessitent de choisir des dispositifs particuliers notamment dans les domaines suivants :

- conception du dispositif (départ et arrivée le plus au centre, favoriser les passages proches de la zone centrale, limiter l'espace d'évolution, avoir des lignes d'arrêt visibles par les élèves,...etc.)
- Mise en place de commissaires adultes ou élèves (organisation éventuelle de l'épreuve en 2 séquences ou 2 séances successives,...etc.)
- Il est possible d'introduire d'autres postes sans valeur, donc non pris en compte, pour augmenter l'incertitude, l'activité de recherche personnelle et la présence d'un plus grand nombre d'élèves sur le parcours.
- Des adaptations des temps de course à hauteur de 10 % peuvent s'appliquer lors de mauvaises conditions météo (terrain gras, pluie, froid, vent fort,...)
- Les balises de niveau 2 nécessitent d'identifier un point d'attaque sur des lignes directrices de niveau 1 (route, chemin, sentier, grillage...) pour leur recherche.
- Les balises de niveau 3 nécessitent d'identifier un point d'attaque sur des lignes directrices de niveau 2 (fossé, limite de végétation, talus...) pour leur recherche

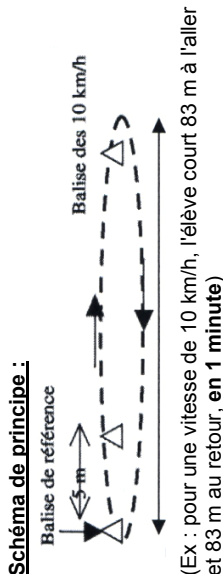
Les symboles IOF (international orienteering fédération) caractérisent l'élément caractéristique du poste et sa position par rapport à celui-ci

<http://www.orienteering.org/i3/index.php?/iof2006/content/download/1787/8358/file/IOF-%20Control-%20Descriptions%202004.pdf>

COURSE DE DUREE CAP BEP

COMPÉTENCE ATTENDUE	PRINCIPES D'ÉLABORATION DE L'ÉPREUVE
<p>Niveau 3 :</p> <p>Moduler l'intensité et la durée de ses déplacements, en rapport avec une référence personnalisée, pour produire et identifier des effets immédiats sur l'organisme en fonction d'un mobile d'agir.</p>	<p>Le candidat doit choisir un objectif parmi les 2 qui lui sont présentés, celui qui correspond le mieux aux effets qu'il souhaite à terme obtenir sur son organisme. Pour cela, le candidat doit identifier ce qu'il vise comme étant « le bon usage de soi » au sein d'un contexte de vie singulier.</p> <p>Les 2 objectifs sont :</p> <p>Objectif 1 : Développer une santé physiologique personnelle optimale</p> <p>Objectif 2 : Rechercher les moyens d'une récupération ou d'une détente ou d'une aide à l'affinement de la silhouette</p> <p>Dans le cadre du protocole d'évaluation, le candidat doit donc réaliser un extrait d'une séance d'entraînement intégrant une entrée dans l'activité et des efforts (déplacements en course ou en course/marche) d'une durée de 15 à 20 minutes (y compris les temps de récupération). Des repères sonores ou visuels externes sont régulièrement annoncés aux candidats au cours de leur entraînement (par exemple : annonce de chaque minute de l'entraînement possible d'un cardio-fréquencemètre...). Il est demandé au candidat de construire et de réaliser une partie de la séance d'entraînement. Au minimum 2 changements d'allures au cours de cet effort sont attendus. La charge des entraînements proposés (distances, intensités, récupération), et qui intègre la partie conçue par le candidat, est indiquée dans le protocole d'évaluation du projet pédagogique de l'établissement, présenté à la commission académique des examens.</p> <p>Il est donc exigé du candidat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - qu'il conçoive une partie de sa séance d'entraînement et qu'elle soit intégrée à l'autre partie présentée dans le protocole d'évaluation de l'établissement - qu'il justifie par oral ou par l'écrit l'objectif poursuivi par un motif d'agir personnel - qu'il exprime par oral ou par l'écrit les sensations qu'il identifie au regard de la charge de travail effectivement réalisées - qu'il intègre des allures de course relatives aux types efforts exigés par l'objectif choisi et qu'il doit avoir expérimentées au cours de sa préparation à cette épreuve.

COURSE DE DUREE BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL

COMPÉTENCE ATTENDUE	PRINCIPES D'ÉLABORATION DE L'ÉPREUVE
<p>NIVEAU 4 :</p> <p>Prévoir et réaliser une séquence de courses en utilisant différents paramètres (durée, intensité, temps de récupération, répétition...) pour produire sur soi des effets différés liés à un mobile personnel.</p> <p>Schéma de principe :</p>  <p>(Ex : pour une vitesse de 10 km/h, l'élève court 83 m à l'aller et 83 m au retour, en 1 minute)</p> <p>Tout autre dispositif est accepté dès lors qu'il permet le passage de tous les candidats auprès de la balise de référence à chaque minute.</p>	<p>L'épreuve se réalise dans un dispositif permettant à chacun de courir en aller-retour à partir d'une balise de référence, à des vitesses allant de 5 à 18 km/h. D'autres balises seront installées pour marquer les vitesses de 5 km/h à 18 km/h. La règle impose à tous les coureurs de repasser à chaque minute dans une zone autour de la balise de référence (5m d'avance ou de retard sont acceptés). Le dispositif est décrit ci-contre.</p> <p>Le candidat doit construire en début de leçon le projet de sa séance d'entraînement, prévue sur un temps de 30 minutes. Il devra choisir, parmi les trois objectifs proposés, celui qui correspond le mieux aux effets qu'il souhaite à terme obtenir sur son organisme :</p> <p>Obj. 1 : Accompagner un objectif sportif en rapport avec des échéances.</p> <p>Obj. 2 : Développer un état de santé de façon continue.</p> <p>Obj. 3 : Rechercher les moyens d'une récupération ou d'une détente ou d'une aide à la perte de poids.</p> <p>Dans le projet présenté, le candidat précise l'objectif choisi et construit sa séance en conséquence. Il indique, les temps et des intensités des courses en km/h, les temps et les types de récupération, et ses sensations, avant de commencer l'épreuve. Ses temps de course ou de récupération seront toujours un multiple de 1 minute et il devra procéder à au moins 3 changements d'allure pendant les 30 minutes.</p> <p>Le candidat réalise ensuite la séance qu'il a construite. Un de ses camarades, sous le contrôle de l'enseignant, relève ses retards et ses avances ainsi que les fortes accélérations ou décélérations à la balise de référence et éventuellement lui rappelle son projet. Pour contrôler ses allures, l'élève ne bénéficie que d'une seule information sonore : un coup de sifflet toutes les minutes. Puis, à l'issue de l'épreuve, à partir des sensations éprouvées en course, des retards et des avances à la balise de référence relevés par son camarade, et des connaissances acquises sur l'entraînement, il apporte un commentaire écrit ou oral sur la qualité de son entraînement. Il explique éventuellement les écarts entre projet et réalisation. Il situe en conclusion, cette séance dans l'ensemble de son programme d'entraînement (passé et à venir).</p> <p>La séance se déroule donc, après échauffement, en 2 temps de 30 minutes pour permettre le passage de 2 groupes d'élèves. Une fiche individualisée fait apparaître l'objectif personnel poursuivi, la VMA et permet l'écriture de cette séance d'entraînement, de sa réalisation effective, ainsi que des commentaires et conclusions. Cette fiche est un outil pour Évaluer, Concevoir et Analyser.</p>

DANSE CHORÉGRAPHIE COLLECTIVE CAP BEP

COMPÉTENCE ATTENDUE	PRINCIPES D'ÉLABORATION DE L'ÉPREUVE
<p>Niveau 3 : Composer une chorégraphie collective à partir d'un thème d'étude proposé par l'enseignant, en faisant évoluer la motricité usuelle par l'utilisation de paramètres du mouvement (espace, temps, énergie) pour la réaliser devant un groupe d'élèves dans un espace scénique orienté. Apprécier le degré de lisibilité du thème d'étude et l'interprétation des élèves danseurs.</p>	<p>Présenter une chorégraphie en groupe de 2 à 5 élèves Durée : 1'30 à 2'30, espace scénique et emplacement des spectateurs définis Deux leçons avant l'évaluation de la composition chorégraphique, les danseurs réalisent une répétition (1) devant un groupe de spectateurs-lecteurs (de préférence choisis). Un spectateur-lecteur observe un danseur à l'aide d'une fiche, le renseigne sur sa prestation et présente une ou des propositions pour l'améliorer. Il est évalué lors de la présentation finale de la chorégraphie sur la pertinence de ses conseils et sur les améliorations produites sur la chorégraphie ou l'interprétation du danseur lors de l'évaluation.</p>

COMMENTAIRES :

(1) Les élèves présentent leur chorégraphie. Il s'agit d'une étape de travail dans le processus de création, puisqu'ils pourront la modifier en tenant compte des indications fournies par les spectateurs lecteurs.

Concernant les rôles sociaux :

L'APSA danse abordée sous la forme de chorégraphie collective implique les élèves dans des rôles sociaux tout au long du cycle et dans les 3 registres d'apprentissage (composition, interprétation, appréciation). Il ne paraît pas pertinent de quantifier ces rôles de façon spécifique dans l'évaluation des registres de composition et d'interprétation. Dans les rôles de **compositeurs-chorégraphes**, les élèves doivent faire des propositions, accepter celles des autres et trouver un compromis dans les choix retenus. Ceci implique confiance en soi, écoute des autres ...
 En tant que **danseurs-interprètes**, ils doivent accepter de se « montrer » devant les autres, assumer le choix des danseurs du groupe et les erreurs éventuelles d'interprétation.

En revanche, le rôle de **spectateurs-lecteurs**, les appréciations des élèves se caractérisent selon les 3 niveaux de maîtrise définis.

Concernant les termes utilisés dans la fiche d'évaluation :

motricité usuelle: motricité organisée autour de la verticalité, mobilisant la périphérie du corps, dans un espace proche, peu dissociée...

thème d'étude : les thèmes peuvent être extrêmement divers : gestes fonctionnels (frotter, plier, tordre, glisser, pousser, trancher, abattre..) les usages professionnels : gestes du travail et postures du métiers (particulièrement pertinents pour ces élèves), les relations sociales et familiales, les rapports humains (définition rencontre ...), un lieu (gare, rue, ...), mais également des images, des peintures, des textes ou des poésies (appropriés dans le cadre de projets pluridisciplinaires)

argument : faire expliquer par les élèves ce qu'ils ont choisi de traiter dans le thème.

paramètres du mouvement et principes de composition (procédés chorégraphiques) :

les paramètres du mouvement : l'espace, le temps, l'énergie, le corps. La fréquence, la durée et la maîtrise de leur utilisation/exploitation sont des indicateurs du niveau de compétences acquises.

- **l'espace** : faire grand, petit, produire des formes courbes ou angulaires, aller vers le haut ou vers le sol, orientation ... mais aussi les modes de groupement, les lignes fortes, le jeu avec les niveaux, les directions, les orientations par rapport au public, les entrées et sorties de scène, l'aménagement de l'espace scénique avec un décor...

- **le temps** : faire lent, vite, être à l'arrêt, utiliser des accents, mais aussi la façon dont est structurée la chorégraphie dans son ensemble
- **l'énergie** : danser avec une énergie faible, forte, saccadée, mais aussi dans l'ensemble de la chorégraphie (comment l'énergie évolue ?...)
- **le corps** : les différentes parties du corps qui sont mobilisées, le placement du regard, la présence ... mais aussi la répétition d'un mouvement, l'accumulation d'un geste pour le développer progressivement...

le rapport aux autres : distance, orientation, contact, unisson, polyphonie, décalage dans le temps, contrastes... afin d'organiser le rapport aux autres de façon diversifiée, originale, plus ou moins complexe (en relation au thème et en jouant avec les paramètres du mouvement).

Utilisation de l'espace scénique dans ces différentes dimensions: dans la profondeur, dans la largeur (de côté cour à côté jardin), sur différents niveaux.

DANSE CHORÉGRAPHIE COLLECTIVE BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL

COMPÉTENCE ATTENDUE	PRINCIPES D'ÉLABORATION DE L'ÉPREUVE
<p>Niveau 4: Composer une chorégraphie collective à partir d'une démarche et des procédés de composition définis par l'enseignant. Enrichir la production par l'organisation de l'espace scénique et les relations entre les danseurs. La motricité allie différents paramètres du mouvement au service d'un projet expressif. La chorégraphie est réalisée devant un groupe d'élèves. Repérer les éléments de composition et en apprécier la pertinence au regard du propos chorégraphique</p>	<p>Présenter une chorégraphie en groupe de 2 à 5 élèves Durée : 1'30 à 2'30, espace scénique et emplacement des spectateurs définis Donner un titre et fournir un argument (écrit ou oral) Deux leçons avant l'évaluation de la chorégraphie, les danseurs réalisent une répétition (1) devant un groupe de spectateurs-lecteurs (de préférence choisis). Chacun observe le numéro à l'aide d'une fiche, et renseigne les danseurs sur leur chorégraphie en présentant une ou des propositions pour l'améliorer. Il est évalué lors de la présentation finale de la chorégraphie sur la pertinence de ses conseils et sur les améliorations produites sur la qualité de composition lors de l'évaluation.</p>

COMMENTAIRES

(1) Les élèves présentent leur chorégraphie. Il s'agit d'une étape de travail dans le processus de création, puisqu'ils pourront la modifier en tenant compte des indications fournies par les spectateurs lecteurs.

Procédés chorégraphiques

1. / corps/mouvement:

La répétition: reprise, reproduction d'un geste, d'une séquence ou d'une phrase.

La transposition: principe de reproduction d'un même mouvement avec une autre partie du corps ou un autre segment.

L'accumulation: à partir d'un geste vient s'ajouter un autre geste, puis on reprend en ajoutant un 3^{ème} ... D'un élément simple à un développement cumulatif par de plus en plus de segments.

L'aléatoire: dans la détermination d'un certain nombre d'éléments: point de départ, d'arrivée ; nombre de séquences à répéter ; énergies choisies ; nombre d'arrêts...
 Déformation : agrandir, réduire, tordre...

2. /espace: inversion (inverser début et fin, point de départ et d'arrivée), contraste, couplet refrain, diagonales (ligne de force: diagonale qui part de jardin-fond à publier ; ligne de fuite : diagonale qui part de jardin-public à fond de scène cour), ligne/cercle.

3. **/temps**: crescendo-decrescendo (accélération dynamique progressive, puis décélération progressive), collage-montage à partir d'une fragmentation de la phrase dansée, fondus- enchaînés, effet de tuilage...

4. **/Relation entre danseurs**: solo, duo, trio...

Alternance: question-réponse mouvement l'un après l'autre.

Unisson: danseur en mouvement simultanément.

Succession: cascade (la vague dans 1 stade).

Canon: séquence de mouvements réintroduite par d'autres danseurs à intervalles réguliers.

La fugue: une séquence se poursuit différemment, puis se retrouve.

Stylisation: Processus par lequel le mouvement s'éloigne du quotidien pour devenir un mouvement dansé.

COURSE DE DEMI-FOND CAP BEP

COMPÉTENCE ATTENDUE	PRINCIPES D'ÉLABORATION DE L'ÉPREUVE
NIVEAU 3 Produire la meilleure performance sur une série de courses, se préparer et répartir son effort grâce à une gestion raisonnée de ses ressources.	En demi-fond, chaque élève réalise 3 courses de 500m (récupération de 10mn maximum) chronométrées par un enseignant à la seconde. Les élèves courent sans montre ni chronomètre mais un temps de passage leur est communiqué aux 250m Le temps cumulé compte pour 75 % de la note. L'échauffement, la récupération et la gestion de l'effort comptent pour 25%.

COURSE DE DEMI-FOND BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL

COMPÉTENCE ATTENDUE	PRINCIPES D'ÉLABORATION DE L'ÉPREUVE
NIVEAU 4 Pour produire la meilleure performance, se préparer et récupérer efficacement de l'effort sur une série de courses dont l'allure est anticipée	En demi-fond, chaque candidat réalise 3 courses de 500 m (récupération 10 mn maximum entre chaque course), chronométrées par un enseignant à la seconde. Les candidats courent sans montre ni chronomètre mais un temps de passage leur est communiqué aux 250 m. Après l'échauffement et avant la première course, le candidat indique sur une fiche le temps visé sur le premier 500 m. Après la première course, il note sur sa fiche le temps visé pour le deuxième 500 m. Le temps cumulé (somme des 3 temps réalisés) compte pour 70 % de la note de l'épreuve. La préparation et l'écart au projet (somme des 2 écarts temps visés / temps réalisés) comptent pour 30%.

LANCER DU DISQUE CAP BEP

COMPÉTENCE ATTENDUE	PRINCIPES D'ÉLABORATION DE L'ÉPREUVE
<p>NIVEAU 3</p> <p>Pour produire la meilleure performance, se préparer à l'effort, gérer la sécurité et réaliser un lancer équilibré en utilisant l'élan et le chemin de lancement efficace grâce à la rotation accélérée du train supérieur.</p>	<p>Chaque candidat dispose de 6 essais au maximum avec élan (déplacement des appuis et rotation)</p> <p>Les deux meilleurs essais sont retenus pour la notation. Leur moyenne établit la performance support de la notation.</p> <p>L1 et L2 = les 2 meilleurs lancers.</p> <p>Chaque élève est noté pour 75% sur la moyenne de L1 et L2</p> <p>L'échauffement (compétence méthodologique : s'engager lucidement dans la pratique) et la gestion de la sécurité (compétence méthodologique : respecter les règles de vie collective et assumer les différents rôles liés à l'activité) comptent pour 25%.</p> <p>Poids des engins : 1KG pour les filles, 1,5 KG pour les garçons</p> <p>Cas d'essai nul : règlement officiel.</p>

LANCER DU DISQUE BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL

COMPÉTENCE ATTENDUE	PRINCIPES D'ÉLABORATION DE L'ÉPREUVE
<p>NIVEAU 4</p> <p>Pour produire la meilleure performance en un nombre limité de tentatives, accroître la vitesse d'envol de l'engin en recherchant lors de la phase de volte, l'efficacité de la chaîne d'impulsion au moyen des prises d'avance et de la coordination des actions propulsives.</p>	<p>Chaque candidat dispose de 6 essais au maximum avec élan (déplacement des appuis et rotation)</p> <p>Après son échauffement et avant le début du concours le candidat indique aux évaluateurs sa prévision concernant la moyenne de ses 3 meilleurs essais</p> <p>Il est noté pour 40% la performance réalisée par son meilleur lancer.</p> <p>Pour 40% sur la performance moyenne des 3 meilleurs lancers.</p> <p>Pour 20% sur la justesse de sa prévision.</p> <p>Poids des engins : 1 kg pour les filles, 1.500 kg pour les garçons.</p> <p>Cas d'essai nul : règlement officiel</p>

ESCALADE CAP BEP

COMPÉTENCE ATTENDUE	PRINCIPES D'ÉLABORATION DE L'ÉPREUVE
<p>Niveau 3 :</p> <p>Pour grimper en moulinette des voies de difficulté 4 à 5, se dominer et conduire son déplacement en s'adaptant à différentes formes de prises et de support. Assurer sa sécurité et celle d'autrui à la montée comme à la descente.</p>	<p>Le dispositif comprend des voies de niveau 3c à 5c pour les filles et de 4a à 6a pour les garçons, d'une longueur minimale de 7 m en SAE et 12 m en falaise.</p> <p>Le candidat choisit son niveau de difficulté selon la modalité d'ascension en moulinette avec une boucle pincée 1 mètre au dessus du baudrier par un élastique ou sans boucle, dans une voie plus ou moins connue.</p> <p>L'épreuve consiste à s'équiper, s'encorder puis grimper dans un temps maximum de 8 minutes. L'épreuve est complétée par une prestation d'assurance au cours du grimper d'un partenaire.</p> <p>A la première chute, le candidat peut reprendre sa progression. A la seconde chute, l'épreuve s'arrête.</p> <p>Dans le cas d'un arrêt de l'épreuve, le candidat marque les points en fonction de la hauteur de voie gravie. Les points accordés à la cotation seront obligatoirement inférieurs à la moitié des points possibles selon la cotation.</p>

ESCALADE BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL

COMPÉTENCE ATTENDUE	PRINCIPES D'ÉLABORATION DE L'ÉPREUVE
<p>Niveau 4</p> <p>Pour grimper en tête des voies de difficulté 4 à 5, conduire son déplacement en s'économisant selon des itinéraires variés en direction. Assurer sa sécurité et celle d'autrui à la montée comme à la descente.</p>	<p>Le dispositif comprend des voies de niveau 3c à 6a, d'une longueur minimale de 7 m en SAE et 12 m en falaise. Les dégaines sont en place.</p> <p>Le candidat choisit son niveau de difficulté pour grimper en tête dans 1 ou 2 voies connues.</p> <p>L'épreuve consiste à se préparer, s'équiper puis grimper dans un temps maximum de 8 mn (par voie). L'épreuve est complétée par une prestation d'assurance au cours du grimper du partenaire.</p> <p>A la 1ère chute, le candidat peut reprendre sa progression. A la seconde chute, l'épreuve s'arrête.</p> <p>L'épreuve s'arrête si le candidat ne musquetonne pas tous les points.</p> <p>Dans le cas d'un arrêt de l'épreuve, le candidat marque les points en fonction de la hauteur de voie gravie. Les points accordés à la cotation seront obligatoirement inférieurs à la moitié des points possibles selon la cotation.</p>

FOOTBALL CAP BEP

COMPÉTENCE ATTENDUE	PRINCIPES D'ÉLABORATION DE L'ÉPREUVE
<p>NIVEAU 3 :</p> <p>Pour gagner le match, mettre en oeuvre une organisation offensive qui utilise opportunément la contre-attaque face à une défense qui cherche à récupérer la balle au plus tôt dans le respect des règles.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Match à 6 contre 6 (5joueurs de champ et un gardien) sur un terrain de football à 7, opposant des équipes dont le rapport de force est équilibré à priori (1). • Chaque équipe dispute plusieurs rencontres de 10 minutes minimum (comportant 2 mi-temps). Au cours des phases de jeu, des temps de concentration sont prévus, de manière à permettre aux joueurs d'une même équipe d'ajuster leurs organisations collectives, en fonction du jeu adverse. • Les règles essentielles sont celles du football à 7. L'engagement est réalisé par le gardien depuis sa surface. Les remises en jeu s'effectuent au pied. <p>(1) Commentaires : Le principe d'équilibre du rapport de force : les équipes qui se rencontrent doivent être homogènes entre elles et en leur sein (équipes de niveau). C'est à cette condition que peuvent être révélées les compétences attendues. Dans certains cas particuliers (contextes spécifiques d'établissement et effectifs), ce principe peut être mis en oeuvre de manière différente : constitution d'équipes de même niveau mais hétérogènes en leur sein, à condition que les individualités puissent se neutraliser.</p>

FOOTBALL BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL

COMPÉTENCE ATTENDUE	PRINCIPES D'ÉLABORATION DE L'ÉPREUVE
<p>NIVEAU 4 :</p> <p>Pour gagner le match, mettre en oeuvre une organisation offensive capable de faire évoluer le rapport de force en sa faveur par une occupation permanente de l'espace de jeu (écartement et étagement), face à une défense qui se replie collectivement pour défendre sa cible ou récupérer la balle.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Matchs à 6 contre 6 (5 joueurs de champ et un gardien), sur un terrain de football à 7, opposant des équipes dont le rapport de force est équilibré (1). • Chaque équipe dispute plusieurs rencontres de 8 minutes, dont au moins deux rencontres contre la même équipe. Entre ces deux rencontres opposant les mêmes équipes, un temps de concentration sera prévu, de manière à permettre aux joueurs d'une même équipe d'ajuster leurs organisations collectives en fonction du jeu adverse • Les règles essentielles sont celles du football à 7. L'engagement est réalisé par le gardien depuis sa surface. Les remises en jeu s'effectuent au pied. <p>(1) Commentaires : Le principe d'équilibre du rapport de force : les équipes qui se rencontrent doivent être homogènes entre elles et en leur sein (équipes de niveau). C'est à cette condition que peuvent être révélées les compétences attendues. Dans certains cas particuliers (contextes spécifiques d'établissement et effectifs), ce principe peut être mis en oeuvre de manière différente : constitution d'équipes de même niveau mais hétérogènes en leur sein, à condition que les individualités puissent se neutraliser.</p>

GYMNASTIQUE AU SOL CAP BEP

COMPÉTENCE ATTENDUE	PRINCIPES D'ÉLABORATION DE L'ÉPREUVE
<p>NIVEAU 3</p> <p>Composer deux séquences différentes constituées chacune de 3 éléments enchaînés (3 familles gymniques distinctes dont un renversement), pour les réaliser avec maîtrise et fluidité devant un groupe d'élèves. Juger consiste à identifier les éléments et à apprécier la fluidité de chaque séquence.</p>	<p>Réalisation libre présentée sur une fiche type qui comporte son scénario: nombre d'éléments et figurines, variété des familles, chronologie et niveau de difficultés.</p> <p>Des exigences : les éléments proviennent d'au moins 3 familles gymniques différentes dont un renversement</p> <p>Des contraintes d'espace: l'enchaînement est réalisé sur un chemin de tapis de 12mx2m (au moins 2 longueurs)</p> <p>Un passage devant un public et une appréciation porté par des juges</p> <p>La cotation des difficultés est référée au code scolaire A:0,20 B:0,40 C:0,60 D:0,8 E:1</p>

GYMNASTIQUE AU SOL BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL

COMPÉTENCE ATTENDUE	PRINCIPES D'ÉLABORATION DE L'ÉPREUVE
<p>NIVEAU 4</p> <p>Composer un enchaînement de 6 éléments minimum (de 4 familles gymniques distinctes dont un renversement et une rotation arrière, de 2 niveaux de difficulté) pour le réaliser avec maîtrise et fluidité devant un groupe d'élèves, en utilisant des directions et des orientations variées. Juger consiste à identifier le niveau de difficulté des éléments présentés et à apprécier la correction de leur réalisation.</p>	<p>Réalisation libre présentée sur une fiche type qui comporte son scénario: nombre d'éléments et figurines, variété des familles, chronologie et niveau de difficultés.</p> <p>Des exigences: les éléments proviennent de 4 familles distinctes dont un renversement et une rotation arrière de 2 niveaux de difficulté</p> <p>Des contraintes de temps: entre 30" et 1'</p> <p>Des contraintes d'espace: l'enchaînement est réalisé sur un praticable (au moins 2 longueurs dont une diagonale)</p> <p>Un passage devant un public et une appréciation portée par des juges</p>

HANDBALL CAP BEP

COMPÉTENCE ATTENDUE	PRINCIPES D'ÉLABORATION DE L'ÉPREUVE
<p>NIVEAU 3 :</p> <p>Pour gagner le match, mettre en œuvre une organisation offensive qui utilise opportunément la contre-attaque face à une défense qui cherche à récupérer la balle au plus tôt dans le respect des règles.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Match à 6 contre 6 (5 joueurs de champ et un gardien) sur un terrain réglementaire, opposant des équipes dont le rapport de force est équilibré à priori (1). • Chaque équipe dispute plusieurs rencontres de 8 minutes minimum, dont au moins deux rencontres contre la même équipe. Au cours des phases de jeu, des temps de concentration sont prévus, de manière à permettre aux joueurs d'une même équipe d'ajuster leurs organisations collectives, en fonction du jeu adverse. • Les règles essentielles sont celles du handball, mais l'engagement est réalisé par le gardien depuis sa surface. <p><u>(1) Commentaires :</u></p> <p>Le principe d'équilibre du rapport de force : les équipes qui se rencontrent doivent être homogènes entre elles et en leur sein (équipes de niveau). C'est à cette condition que peuvent être révélées les compétences attendues. Dans certains cas particuliers (contextes spécifiques d'établissement et effectifs), ce principe peut être mis en œuvre de manière différente : constitution d'équipes de même niveau mais hétérogènes en leur sein, à condition que les individualités puissent se neutraliser.</p>

HANDBALL BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL

COMPÉTENCE ATTENDUE	PRINCIPES D'ÉLABORATION DE L'ÉPREUVE
<p>NIVEAU 4 :</p> <p>Pour gagner le match, mettre en œuvre une organisation offensive capable de faire évoluer le rapport de force en sa faveur par une occupation permanente de l'espace de jeu (écartement et étagement), face à une défense qui se replie collectivement pour défendre sa cible ou récupérer la balle.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Matches à 6 contre 6 (5 joueurs de champ et un gardien), sur un terrain réglementaire, opposant des équipes dont le rapport de force est équilibré (1). • Chaque équipe dispute plusieurs rencontres de 8 minutes, dont au moins deux rencontres contre la même équipe. Entre ces deux rencontres opposant les mêmes équipes, un temps de concentration sera prévu, de manière à permettre aux joueurs d'une même équipe d'ajuster leurs organisations collectives en fonction du jeu adverse. • Les règles essentielles sont celles du handball. L'engagement se réalise au centre du terrain et peut-être rapide. <p><u>(1) Commentaires :</u></p> <p>Le principe d'équilibre du rapport de force : les équipes qui se rencontrent doivent être homogènes entre elles et en leur sein (équipes de niveau). C'est à cette condition que peuvent être révélées les compétences attendues. Dans certains cas particuliers (contextes spécifiques d'établissement et effectifs), ce principe peut être mis en œuvre de manière différente : constitution d'équipes de même niveau mais hétérogènes en leur sein, à condition que les individualités puissent se neutraliser.</p>

JUDO CAP BEP

COMPÉTENCE ATTENDUE	PRINCIPES D'ÉLABORATION DE L'ÉPREUVE
<p>Niveau 3 : intégrer les principes d'affrontement en préservant son intégrité physique et celle d'autrui, par l'acquisition de techniques spécifiques et en acceptant d'entrer dans une logique d'affrontement codifié.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 3 <i>randori</i> de 3 minutes, récupération de 6 à 10 minutes entre deux <i>randori</i>. • Un élève arbitre est chargé de faire respecter les règles de sécurité et d'annoncer les avantages marqués (debout et au sol) • Éthique et rituel définis • Le <i>ippon</i> n'arrête pas le combat

JUDO BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL

COMPÉTENCE ATTENDUE	PRINCIPES D'ÉLABORATION DE L'ÉPREUVE
<p>Niveau 4 : Combiner des techniques d'attaque et de défense pour affronter et dominer un adversaire en mettant en œuvre un projet stratégique dans une situation de <i>randori</i>.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 3 <i>randori</i> de 3 minutes, récupération de 6 à 10 minutes entre deux <i>randori</i>. • Un élève arbitre est chargé de faire respecter les règles de sécurité et d'annoncer les avantages marqués (debout et au sol) • Éthique et rituel définis • Le <i>ippon</i> n'arrête pas le combat

LANCER DU JAVELOT CAP BEP

COMPÉTENCE ATTENDUE	PRINCIPES D'ÉLABORATION DE L'ÉPREUVE
<p>NIVEAU 3</p> <p>Pour produire la meilleure performance, se préparer à l'effort, gérer la sécurité et réaliser un lancer équilibré en utilisant l'élan et le chemin de lancement efficace grâce à la phase de double appui.</p>	<p>Chaque candidat dispose de 6 essais au maximum avec élan Les deux meilleurs essais sont retenus pour la notation. Leur moyenne établit la performance support de notation. L1 et L2 = les 2 meilleurs lancers. Chaque élève est noté pour 75% sur la moyenne de L1 et L2</p> <p>L'échauffement (compétence méthodologique : s'engager lucidement dans la pratique) et la gestion de la sécurité (compétence méthodologique : respecter les règles de vie collective et assumer les différents rôles liés à l'activité) comptent pour 25%.</p> <p>Poids des engins : 600 g pour les filles, 700 g pour les garçons. Cas d'essai nul : règlement officiel.</p>

LANCER DU JAVELOT BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL

COMPÉTENCE ATTENDUE	PRINCIPES D'ÉLABORATION DE L'ÉPREUVE
<p>NIVEAU 4</p> <p>Pour produire la meilleure performance en un nombre limité de tentatives, accroître la vitesse d'envoi de l'engin en recherchant lors de la phase de double appui l'efficacité de la chaîne d'impulsion au moyen des prises d'avance et de la coordination des actions propulsives.</p>	<p>Chaque candidat dispose de 6 essais au maximum avec élan (5 appuis minimum) Après son échauffement et avant le début du concours le candidat indique aux évaluateurs sa prévision concernant la moyenne de ses 3 meilleurs essais Il est noté pour 40% la performance réalisée par son meilleur lancer Pour 40% sur la performance moyenne des 3 meilleurs lancers. Pour 20% sur la justesse de sa prévision</p> <p>Poids des engins : 600 g pour les filles, 700 g pour les garçons. Cas d'essai nul : règlement officiel.</p>

MUSCULATION CAP BEP

COMPÉTENCE ATTENDUE	PRINCIPES D'ÉLABORATION DE L'ÉPREUVE
<p>Niveau 3 :</p> <p>Mobiliser des segments corporels en référence à une charge personnalisée pour identifier des effets attendus, dans le respect de son intégrité physique.</p>	<p>Le candidat doit présenter, réaliser et analyser la séance d'entraînement soumise à évaluation.</p> <p>L'épreuve se compose de deux prestations :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la présentation d'un projet de séance de musculation que le candidat conçoit pour lui, afin de se soumettre à une charge en référence à ses ressources. Le choix des groupes musculaires par l'élève s'établit en fonction d'un motif d'agir personnel. - la réalisation de cette séance. <p>Le projet personnel de musculation portera sur 4 exercices sollicitant 4 groupes musculaires (3 groupes sont choisis par l'élève et 1 concerne obligatoirement le groupe musculaire des abdominaux).</p>

MUSCULATION BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL

COMPÉTENCE ATTENDUE	PRINCIPES D'ÉLABORATION DE L'ÉPREUVE
<p>NIVEAU 4 :</p> <p>Prévoir et réaliser des séquences de musculation, en utilisant différents paramètres (durée, intensité, temps de récupération, répétition...), pour produire sur soi des effets différés liés à un mobile personnel</p>	<p>Le candidat doit choisir un objectif parmi les trois qui lui sont proposés, celui qui correspond le mieux aux effets qu'il souhaite à terme obtenir sur son organisme (mobile personnel élaboré dans un contexte de vie singulier) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Objectif 1 - Accompagner un projet sportif (recherche d'un gain de puissance musculaire). - Objectif 2 - Conduire un développement physique en relation avec des objectifs de « forme », de prévention des accidents (recherche d'un gain de tonification, de raffermissement musculaire et/ou d'aide à l'affinement de la silhouette). - Objectif 3 - Solliciter la musculature pour la développer en fonction d'objectifs esthétiques personnalisés (recherche d'un gain de du volume musculaire). <p>Sur les postes de musculation disponibles, le candidat choisi 2 groupes musculaires (ou parties du corps) qu'il souhaite mobiliser en fonction de l'objectif qu'il s'est choisi : mollets, cuisses, fesses, épaules, dos partie haute, dos partie basse, torse face antérieure, bras, abdomen... ; Il doit présenter des exercices de musculation pour ces 2 groupes musculaires choisis. Puis un tirage au sort d'un exercice musculaire dans chacune des deux catégories (tronc et membres) oblige le candidat à les réaliser en tenant compte de l'objectif qu'il s'est choisi.</p> <p>Pour répondre à l'ensemble de ces exigences, le candidat met en œuvre une séquence de 40 minutes qui doit être considérée comme une partie d'une séance de musculation. Cette séquence comprend un échauffement, une organisation en plusieurs postes de travail, des récupérations.</p> <p>Les objectifs étant différents, les élèves en groupes de deux ou trois peuvent se structurer en fonction des besoins (matériel, pareur...). Chaque candidat choisi un objectif de musculation et transcrit sur une fiche les éléments suivants : (mobile personnel, matériel utilisé, muscles sollicités, séries, répétitions, récupérations prévues, justifications). Au cours de la séquence, l'élève relèvera le travail effectivement réalisé, et par oral ou par écrit, il identifiera les sensations perçues, et proposera en fin de séquence un bilan de celle ci et une mise en perspective pour une séquence d'entraînement future.</p>

NATATION DE VITESSE CAP BEP

COMPÉTENCE ATTENDUE	PRINCIPES D'ÉLABORATION DE L'ÉPREUVE
<p>NIVEAU 3</p> <p>Se préparer et nager vite en privilégiant le crawl, en adoptant une expiration aquatique.</p>	<p>Epreuve chronométrée de 100m Nage Libre.</p> <p>La nage crawlée* est valorisée, d'autant plus en seconde partie du parcours.</p> <p>Le candidat annonce son projet de parcours en spécifiant les modes de nage auxquels il recourra pour chaque fraction de 25m. (crawl, brasse, dos). Au terme du parcours, le candidat annonce le temps qu'il estime avoir réalisé en indiquant un intervalle de temps de 5 secondes. Exemple : entre '1'40'' et '1'45''.</p> <p>* la nage est reconnue « crawlée » si les actions des bras sont alternées avec retour aérien, et si les actions de jambes sont alternées de type battements.</p>

NATATION DE VITESSE BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL

COMPÉTENCE ATTENDUE	PRINCIPES D'ÉLABORATION DE L'ÉPREUVE
<p>NIVEAU 4 :</p> <p>Se préparer et nager vite en enchaînant plusieurs modes de nage, dorsal, ventral, alterné et simultané, et récupérer dans l'eau.</p>	<p>Le candidat nage une série de trois 50m chronométrés, entrecoupés d'environ 10mn de récupération au cours desquelles le candidat peut choisir de rester dans l'eau.</p> <p>Un premier 50m « 2 nages » choisis parmi le crawl, la brasse, le dos, ou le papillon.</p> <p>Un second 50m « 2 nages » dont au moins une est différente des deux retenues pour le 1^{er} 50m.</p> <p>Un troisième 50m « nage libre ».</p> <p>A l'arrivée de chaque 50m chronométré, le candidat annonce le temps qu'il estime avoir réalisé en indiquant un intervalle de temps de 3 secondes. Exemple : entre 50 et 53 secondes.</p> <p>Pour le premier et le second 50m, la prestation est considérée comme réglementaire si les nages choisis sont effectués comme suit, par fraction de 25m.</p> <p><u>Crawl</u> : action alternée et retour aérien des bras vers l'avant, action alternée des jambes de type « battements ».</p> <p><u>Brasse</u> : action simultanée et retour aquatique des bras vers l'avant, action simultanée des jambes de type « battements ».</p> <p><u>Dos</u> : action des bras et des jambes en position dorsale.</p> <p><u>Papillon</u> : action simultanée et retour aérien des bras vers l'avant, action simultanée des jambes.</p> <p>Pour le troisième 50m, réalisé en « nage libre », le candidat est néanmoins contraint de se déplacer en surface, à l'exception des phases de coulée, consécutives au départ et au virage.</p>

NATATION SAUVETAGE CAP BEP

COMPÉTENCE ATTENDUE	PRINCIPES D'ÉLABORATION DE L'ÉPREUVE
<p>Niveau 3 :</p> <p>En choisissant son mode de nage, se déplacer sur une distance longue en un temps imparti, exigeant le franchissement en immersion d'obstacles disposés en surface, et la remontée d'un objet immergé</p>	<p>Épreuve comportant deux parties enchaînées.</p> <p>Un parcours de 200m comportant 8 obstacles à franchir en immersion. Cette distance doit être nagée en moins de 5mn20 pour les candidats et en moins de 5mn40 pour les candidates.</p> <p>Le parcours de 200 mètres est constitué par le jury qui dispose les 8 obstacles régulièrement sur le parcours. Un intervalle d'environ 25m sépare les obstacles qui sont orientés verticalement par rapport à la surface afin d'imposer une immersion d'environ 1 m de profondeur, ou horizontalement imposant un déplacement subaquatique d'au moins 2 m.</p> <p>Les modalités de franchissement sont libres. Le nombre de tentatives de franchissement n'est pas limité. Passer les obstacles sans heurter est valorisé.</p> <p>Au terme du parcours d'obstacles et dans son prolongement, le candidat nage vers une zone indiquée, distante d'une vingtaine de mètres, pour remonter en surface en moins de 30 s (garçons), de 35 s (filles), un mannequin qui s'y trouve immergé à environ 2 m de profondeur.</p> <p>Ce parcours est chronométré, jusqu'au moment où les voies respiratoires du mannequin sont émergées.</p> <p>Le candidat communique avant le début de l'épreuve au jury le nombre de points qui lui seront attribués pour chacun des éléments évalués, au cours des deux parties de l'épreuve.</p>

NATATION SAUVETAGE BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL

COMPÉTENCE ATTENDUE	PRINCIPES D'ÉLABORATION DE L'ÉPREUVE
<p>NIVEAU 4</p> <p>En choisissant son mode de nage, se déplacer vite sur une distance longue tout en franchissant en immersion une série d'obstacles variés disposés régulièrement sur un parcours choisi, puis remorquer en surface un objet préalablement immergé, sur un aller-retour dont la distance est déterminée par le nageur</p>	<p>Épreuve comportant un parcours de franchissement d'obstacles chronométré d'une distance de 200m, prolongé sans interruption par le remorquage d'un mannequin sur une distance de 10 à 40m choisie par le candidat.</p> <p>Le parcours de 200 mètres est constitué par le jury en disposant au moins 8 obstacles à franchir. Ces obstacles sont orientés verticalement par rapport à la surface afin d'imposer une immersion d'environ 1m de profondeur, ou horizontalement imposant un déplacement subaquatique d'au moins 2m. Les modalités de franchissement sont libres. Tout contact avec un obstacle est pénalisé. Le nombre de tentatives de franchissement est limité à 10 sur l'ensemble du parcours.</p> <p>Au terme du parcours d'obstacles, et sans arrêt, l'élève remonte en surface le mannequin choisi immergé à environ 2m de profondeur, et le remorque sur une distance choisie, sous forme d'aller retour en temps limité (1 minute maximum). Pour chaque passage, deux mannequins au moins sont immergés; le candidat identifie celui choisi dans son projet.</p> <p>Le candidat communique avant le début de l'épreuve son projet personnel de parcours : performance chronométrée, nombre d'obstacles franchis, type de mannequin remorqué (enfant ou adulte).</p>

RUGBY CAP BEP

COMPÉTENCE ATTENDUE	PRINCIPES D'ÉLABORATION DE L'ÉPREUVE
<p>NIVEAU 3 :</p> <p>Pour gagner le match, mettre en œuvre une organisation offensive capable de créer et d'exploiter le déséquilibre en perforant et/ou contournant la défense qui cherche à bloquer le porteur de balle le plus tôt possible. S'approprier les règles liées au contact corporel.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Match à 7 contre 7 sur un terrain de 50m x 40m, opposant des équipes dont le rapport de force est équilibré a priori (1). • Chaque équipe dispute au moins 2 rencontres de 10 minutes, dont au moins deux rencontres contre la même équipe. Entre les rencontres, les temps de repos sont mis à profit pour réajuster l'organisation collective en fonction du jeu adverse. • Les règles essentielles sont celles du rugby à 7 scolaire (mêlée à 3 simulée, touche à 2 sans aide au sauteur, jeu au pied indirect donc tactique sur tout le terrain). • <u>(1) Commentaires :</u> <p>Le principe d'équilibre du rapport de force : les équipes qui se rencontrent doivent être homogènes entre elles et en leur sein (équipes de niveau). C'est à cette condition que peuvent être révélées les compétences attendues. Dans certains cas particuliers (contextes spécifiques d'établissement et effectifs), ce principe peut être mis en œuvre de manière différente : constitution d'équipes de même niveau mais hétérogènes en leur sein, à condition que les individualités puissent se neutraliser.</p>

RUGBY BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL

COMPÉTENCE ATTENDUE	PRINCIPES D'ÉLABORATION DE L'ÉPREUVE
<p>NIVEAU 4 :</p> <p>Pour gagner le match, mettre en œuvre une organisation offensive capable de faire évoluer le rapport de force en sa faveur en alternant opportunément jeu groupé et jeu déployé. La défense s'organise en une ligne disposée sur la largeur et cherche à conquérir le ballon.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Match à 7 contre 7 sur un terrain de 50m x 40m, opposant des équipes dont le rapport de force est équilibré a priori (1). • Chaque équipe dispute plusieurs rencontres de 10 minutes, dont au moins deux rencontres contre la même équipe. Entre les rencontres, les temps de repos sont mis à profit pour réajuster l'organisation collective en fonction du jeu adverse. • Les règles essentielles sont celles du rugby à 7 scolaire (mêlée à 3 simulée, touche à 2 sans aide au sauteur, jeu au pied indirect donc tactique sur tout le terrain). • <u>(1) Commentaires :</u> <p>Le principe d'équilibre du rapport de force : les équipes qui se rencontrent doivent être homogènes entre elles et en leur sein (équipes de niveau). C'est à cette condition que peuvent être révélées les compétences attendues. Dans certains cas particuliers (contextes spécifiques d'établissement et effectifs), ce principe peut être mis en œuvre de manière différente : constitution d'équipes de même niveau mais hétérogènes en leur sein, à condition que les individualités puissent se neutraliser.</p>

SAUT DE CHEVAL CAP BEP

COMPÉTENCE ATTENDUE	PRINCIPES D'ÉLABORATION DE L'ÉPREUVE
<p>NIVEAU 3</p> <p>Choisir un saut par redressement, le maîtriser pour pouvoir le réaliser en sécurité 2 fois consécutivement à niveau identique, dans le respect d'exigences techniques (impulsion et premier envoi) et de la dimension esthétique. Juger en étant capable de repérer la qualité du premier envoi (amplitude et forme du corps).</p>	<p>Présentation d'une fiche qui comporte le saut choisi (le niveau de difficulté est indiqué)</p> <p>La table de saut ou le cheval sont à une hauteur de 1,10m pour les filles, 1,20m pour les garçons</p> <p>Une zone de réception est tracée à 1m de l'agrès</p> <p>3 zones sont tracées sur l'agrès (si table de saut ou cheval en long)</p> <p>2 essais consécutifs</p> <p>Une 3ème course est autorisée si l'élève n'a pas touché le tremplin ou l'agrès, même si le plan du cheval ou de la table a été dépassé</p> <p>Le saut est nul si :</p> <ul style="list-style-type: none"> 1- appui d'un seul pied ou d'une seule main (à l'appel et sur l'agrès) 2- le saut exécuté n'est pas répertorié 3- une aide est apportée pendant le saut <p>Le meilleur des 2 sauts sera retenu pour la note finale</p>

SAUT DE CHEVAL BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL

COMPÉTENCE ATTENDUE	PRINCIPES D'ÉLABORATION DE L'ÉPREUVE
<p>NIVEAU 4</p> <p>Choisir un saut par renversement, le maîtriser pour pouvoir le réaliser en sécurité 2 fois consécutivement à niveau identique, dans le respect d'exigences techniques (impulsion, premier envoi, tenue du corps) et de la dimension esthétique. Juger en étant capable d'apprécier la qualité du saut (amplitude du premier envoi, forme du corps, gainage).</p>	<p>Présentation d'une fiche qui comporte le saut choisi (le niveau de difficulté est indiqué)</p> <p>La table de saut ou le cheval sont à une hauteur de 1,10m pour les filles, 1,20m pour les garçons</p> <p>Une zone de réception est tracée à 1m de l'agrès</p> <p>2 essais consécutifs</p> <p>Une 3ème course est autorisée si l'élève n'a pas touché le tremplin ou l'agrès, même si le plan du cheval ou de la table a été dépassé</p> <p>Le saut est nul si :</p> <ul style="list-style-type: none"> 1- le saut exécuté n'est pas répertorié 2- une aide est apportée pendant le saut <p>Le saut est déclassé si la forme du corps et la hauteur du bassin (au-dessus des épaules) sont trop éloignés des exigences du saut choisi</p> <p>Le meilleur des 2 sauts sera retenu pour la note finale</p>

SAUT EN PENTABOND CAP BEP

COMPÉTENCE ATTENDUE	PRINCIPES D'ÉLABORATION DE L'ÉPREUVE
<p>NIVEAU 3</p> <p>Pour produire la meilleure performance, se préparer à l'effort et réaliser une suite de bonds valides (cloche-pied suivi de quatre foulées bondissantes) et sécurisés en utilisant des actions propulsives successives</p>	<p>Le pentabond est un enchaînement de 5 bonds après une course d'élan. Le premier bond est obligatoirement un cloche-pied. Cinq essais sont autorisés. La moyenne des 2 meilleurs sauts (S1 et S2) compte pour 75% de la note.</p> <p>L'échauffement (compétence méthodologique : s'engager lucidement dans la pratique) et la récupération (Compétence Méthodologique : apprécier les effets de l'activité) comptent pour 25%.</p> <p>Cas de nullité :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) lorsque le 1^{er} bond n'est pas un cloche-pied 2) quand le sauteur prend son premier appel au-delà de la limite d'appel et/ou quand il ne retombe pas dans le sable à l'intérieur la zone de réception (qui commence un mètre au delà du bord du sautoir ou début du sable). <p>Mesure des sauts : depuis la limite d'appel choisie par l'élève jusqu'à la marque dans la zone de réception autorisée. Plusieurs « planches » (ou distances comprises entre la limite d'appel et la zone de réception) sont aménagées.</p>

SAUT EN PENTABOND BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL

COMPÉTENCE ATTENDUE	PRINCIPES D'ÉLABORATION DE L'ÉPREUVE
<p>NIVEAU 4</p> <p>Pour produire la meilleure performance en un nombre limité de tentatives, accroître la vitesse lors de la phase d'appel en recherchant l'équilibre des bonds et la coordination des actions propulsives.</p>	<p>Le pentabond est un enchaînement de 5 bonds après une course d'élan. Le premier bond est obligatoirement un cloche-pied. Chaque candidat(e) réalise 6 essais au maximum. Après son échauffement et avant le début du concours le candidat indique aux évaluateurs sa prévision concernant la moyenne de ses 3 meilleurs essais. Il est noté pour 40% la performance réalisée par son meilleur saut. Pour 40% sur la performance moyenne des 3 meilleurs sauts. Pour 20% sur la justesse de sa prévision.</p> <p>Mesure des sauts : depuis la limite d'appel choisie par l'élève jusqu'à la marque dans la zone de réception autorisée. Plusieurs « planches » (ou distances comprises entre la limite d'appel et la zone de réception) sont aménagées.</p> <p>Cas de nullité :</p> <p>lorsque le 1^{er} bond n'est pas un cloche-pied.</p> <p>Quand le sauteur prend son premier appel au-delà de la limite d'appel et/ou quand il ne retombe pas dans le sable à l'intérieur la zone de réception (qui commence un mètre au delà du bord du sautoir ou début du sable).</p>

STEP CAP BEP

COMPÉTENCE ATTENDUE	PRINCIPES D'ÉLABORATION DE L'ÉPREUVE
<p>Niveau 3: choisir un enchaînement défini par différents paramètres (intensité, durée, coordination) et le réaliser seul ou à plusieurs, pour produire sur soi des effets immédiats sur l'organisme proches de ceux qui sont attendus.</p>	<p>Les candidats peuvent présenter l'épreuve individuellement ou collectivement*. Ils doivent réaliser un enchaînement, à partir d'un imposé, d'au moins trois blocs, en choisissant un objectif. Cet enchaînement est répété en boucle sur un rythme musical de BPM** compris entre 130 et 160, sur des durées d'effort et de récupération dépendant de l'orientation choisie. Le registre d'effort est référé à la Fréquence Cardiaque (FC). L'utilisation de cardiofréquencemètre est conseillée.</p> <p>⚡ OBJECTIF 1 : SE DÉVELOPPER SE DÉPASSER (160<FC<200) L'effort est court et l'utilisation de paramètres le rend plus intense. L'enchaînement est présenté sur 3 séries de 3 X 2' avec 2' de récupération et 4' à 6' entre les séries. La nature des paramètres à utiliser individuellement est d'ordre énergétique : utilisation d'un étage, utilisation des bras, utilisation de lests, impulsions, BPM.</p> <p>⚡ OBJECTIF 2 : S'ENTREtenir REPRENDRE UNE ACTIVITÉ PHYSIQUE SE REMETTRE EN FORME SE TONIFIER (110<FC<160) L'effort est long et de faible intensité. L'enchaînement est présenté sur une séquence de 3 X 10 minutes avec une récupération semi active entre les périodes. La nature des paramètres à utiliser individuellement est d'ordre énergétique : hauteur du step, à côté du step, utilisation des bras, utilisation de lests, impulsions, BPM.</p> <p>⚡ OBJECTIF 3 : DÉVELOPPER SA MOTRICITÉ ET AMÉLIORER SA COORDINATION. Le groupe ou l'élève présente deux fois un enchaînement de sa création sur une durée de 4 minutes par passage, avec 5 minutes de récupération. Un code défini au sein du projet disciplinaire doit permettre de définir le niveau de complexité de l'enchaînement. La nature des paramètres à utiliser individuellement est d'ordre biomécanique : complexité des pas, utilisation des bras, coordinations, synchronisation, vitesse d'exécution et mémorisation</p> <p>POUR TOUTES LES OBJECTIFS, C'EST LA CONTINUITÉ DANS LA RÉALISATION DES SÉQUENCES QUI EST RECHERCHÉE.</p>
<p>Commentaires :</p> <p>* la possibilité de choisir individuellement un mobile doit prévaloir sur l'organisation par groupes en cas de faible effectif. Si le candidat est seul, il n'y a pas d'évaluation du « produire ensemble », la totalité de la note est individuelle.</p> <p>**BPM : Battement Par Minute ou tempo de la musique</p> <p>Afin d'évaluer l'ensemble des élèves sur une seule séance, il est possible de faire évoluer des groupes simultanément et d'annoncer aux élèves les temps d'effort et de récupération définis pour leur objectif, afin de les aider à s'organiser.</p>	

STEP BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL

COMPÉTENCE ATTENDUE	PRINCIPES D'ÉLABORATION DE L'ÉPREUVE
<p>Niveau 4 : prévoir et réaliser un enchaînement seul ou à plusieurs, en utilisant différents paramètres (intensité, durée, coordination) pour produire sur soi des effets différés liés à un mobile personnel ou partagé.</p>	<p>Les candidats peuvent présenter l'épreuve individuellement ou collectivement*. Ils doivent réaliser un enchaînement d'au moins cinq blocs. Cet enchaînement est répété en boucle sur un rythme musical de BPM** compris entre 130 et 160, sur des durées d'effort et de récupération dépendant de l'objectif choisi. Chaque candidat s'inscrit dans un projet personnel en choisissant parmi les trois objectifs proposés celui qui correspond le mieux aux effets qu'il souhaite à terme obtenir sur son organisme. Le registre d'effort est référé à la Fréquence Cardiaque d'Effort (FCE)***. L'utilisation de cardiofréquence mètre est vivement conseillée.</p> <p>🔗 OBJECTIF 1 : INTENSITE SE DÉVELOPPER, SE DÉPASSER (intensité de travail > 85%) L'enchaînement peut s'inspirer d'un imposé. Deux possibilités : 2 séries de 3 X 4' avec 2' de récupération et 4' à 6' entre les séries ; ou 3 séries de 3 X 2' avec 2' de récupération et 4' à 6' entre les séries. La nature des paramètres à utiliser individuellement est d'ordre énergétique : utilisation des étages, utilisation des bras, utilisation de tests, impulsions, BPM.</p> <p>🔗 OBJECTIF 2 : DURÉE S'ENTRETEINIR, REPRENDRE UNE ACTIVITÉ PHYSIQUE, SE REMETTRE EN FORME. (intensité de travail entre 60 et 75%) L'enchaînement peut s'inspirer d'un imposé. Deux possibilités : une séquence de 4 X 10 minutes ou de 2 X 20 minutes, avec une récupération semi active entre les périodes. La nature des paramètres à utiliser individuellement est d'ordre énergétique : hauteur du step, à côté du step, utilisation des bras, utilisation de tests, BPM.</p> <p>🔗 OBJECTIF 3 : COORDINATION DÉVELOPPER SA MOTRICITÉ, Améliorer sa coordination- dissociation, sa concentration, son anticipation, sa synchronisation et sa créativité. L'enchaînement est entièrement créé par les élèves. Un code défini au sein du projet pédagogique de l'établissement, présenté à la commission académique des examens, doit permettre de définir le niveau de complexité de l'enchaînement. Il est présenté sur une durée de 6 minutes par passage, avec 5 minutes de récupération. L'effort est aérobie. La nature des paramètres à utiliser individuellement est d'ordre biomécanique : complexité des pas, utilisation des bras, coordinations, synchronisation, vitesse d'exécution et mémorisation. Chaque élève présente son projet de séance par écrit : objectif et séquences effort/récupération choisis, ainsi que les paramètres utilisés personnellement. Il réalise ensuite ce projet. A l'issue de l'épreuve, l'élève analyse sa prestation par écrit, à partir des sensations éprouvées. Il apporte un commentaire sur la qualité de sa séance. Il explique éventuellement les écarts entre projet et réalisation. Ce sont les aspects énergétiques (FCE) d'une part et biomécaniques (continuité) d'autre part qui sont les repères de la pertinence des choix de l'élève.</p> <p>POUR TOUS LES OBJECTIFS, C'EST LA CONTINUITÉ DANS LA RÉALISATION DES SÉQUENCES DÉTERMINÉES QUI EST RECHERCHÉE</p>
<p>Commentaires :</p> <p>* la possibilité de choisir individuellement un mobile doit prévaloir sur l'organisation par groupes en cas de faible effectif. Si le candidat est seul, il n'y a pas d'évaluation collective du « concevoir » et du « produire », la totalité de la note est individuelle.</p> <p>**BPM : Battement Par Minute ou tempo de la musique</p> <p>*** Formule de KARVONEN : FCEffort = FCRepos + [(FCMax – FCRepos) X % d'intensité de travail définie] Ex.: candidat de 16 ans avec une FC Repos de 65 choisissant l'objectif 1 : FCE = 65 + [(220-16) – 65] X 90 %] = 190</p>	

TENNIS DE TABLE CAP BEP

COMPÉTENCE ATTENDUE	PRINCIPES D'ÉLABORATION DE L'ÉPREUVE
<p>Niveau 3 :</p> <p>Utiliser des placements de balles variés et des accélérations sur les balles favorables pour être à l'initiative du point et chercher à gagner.</p>	<ul style="list-style-type: none">• Les candidats sont regroupés en poules mixtes ou non, de niveau homogène.• Une rencontre se joue en deux sets gagnants de 11 points avec 2 points d'écart. Le changement de service s'effectue tous les deux points sauf en cas d'égalité à 10 où le service devient alterné.• Les évaluateurs prendront en compte les différences garçon/fille pour apprécier la vitesse des balles et des déplacements.

TENNIS DE TABLE BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL

COMPÉTENCE ATTENDUE	PRINCIPES D'ÉLABORATION DE L'ÉPREUVE
<p>Niveau 4 :</p> <p>faire des choix tactiques pour gagner le point en adaptant particulièrement son déplacement afin de produire des frappes variées (balles placées, accélérées et présentant un début de rotation).</p>	<ul style="list-style-type: none">• Les candidats sont regroupés en poules mixtes ou non, de niveau homogène.• Une rencontre se joue en deux sets gagnants de 11 points avec 2 points d'écart. Le changement de service s'effectue tous les deux points sauf en cas d'égalité à 10 où le service devient alterné.• Les évaluateurs prendront en compte les différences garçon/fille pour apprécier la vitesse des balles et des déplacements.

VOLLEY BALL CAP BEP

COMPÉTENCE ATTENDUE	PRINCIPES D'ÉLABORATION DE L'ÉPREUVE
<p>NIVEAU 3 :</p> <p>Pour gagner le match, mettre en œuvre une attaque qui atteint volontairement la cible, prioritairement la zone arrière. Les joueurs assurent collectivement la protection du terrain et cherchent à faire progresser la balle en zone avant.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Match à 4 contre 4 sur un terrain de 14m sur 7m opposant des équipes dont le rapport de force est équilibré à priori (1). • Chaque équipe dispute au moins 2 rencontres en un set de 25 points (joué au point décisif). Au cours des phases de jeu, des temps de concertation sont prévus, de manière à permettre aux joueurs d'une même équipe d'ajuster leurs organisations collectives, en fonction du jeu adverse. • Les règles essentielles sont celles du volley-ball. La hauteur du filet peut être adaptée aux caractéristiques des candidats (de 2,00m à 2,30m) et le nombre de services consécutifs effectués par le même joueur est limité à 3. • <u>Commentaires :</u> <ol style="list-style-type: none"> (1) (2) <p>Le principe d'équilibre du rapport de force : les équipes qui se rencontrent doivent être homogènes entre elles et en leur sein (équipes de niveau). C'est à cette condition que peuvent être révélées les compétences attendues. Dans certains cas particuliers (contextes spécifiques d'établissement et effectifs), ce principe peut être mis en œuvre de manière différente : constitution d'équipes de même niveau mais hétérogènes en leur sein, à condition que les individualités puissent se neutraliser.</p>

VOLLEY BALL BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL

COMPÉTENCE ATTENDUE	PRINCIPES D'ÉLABORATION DE L'ÉPREUVE
<p>NIVEAU 4 :</p> <p>Pour gagner le match, mettre en œuvre une organisation collective qui permet une attaque placée ou accélérée. La défense assure des montées de balles régulièrement exploitables en zone avant.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Matchs à 4 contre 4, sur un terrain de 14m sur 7m, opposant des équipes dont le rapport de force est équilibré (1). • Chaque équipe dispute au moins deux rencontres en 25 points au tie-break contre la même équipe. Entre ces deux rencontres, un temps de concertation sera prévu, de manière à permettre aux joueurs d'une même équipe d'ajuster leurs organisations collectives, en fonction du jeu adverse. • Les règles essentielles sont celles du volley-ball. La hauteur du filet est adaptée aux caractéristiques des candidats (de 2,00 m à 2,30m). Le nombre de services successifs effectués par le même joueur est limité à trois. • <u>Commentaires :</u> <ol style="list-style-type: none"> (1) <p>Le principe d'équilibre du rapport de force : les équipes qui se rencontrent doivent être homogènes entre elles et en leur sein (équipes de niveau). C'est à cette condition que peuvent être révélées les compétences attendues. Dans certains cas particuliers (contextes spécifiques d'établissement et effectifs), ce principe peut être mis en œuvre de manière différente : constitution d'équipes de même niveau mais hétérogènes en leur sein, à condition que les individualités puissent se neutraliser.</p>

Spécial

Rénovation de la voie professionnelle à compter de la rentrée 2009 - Diplôme intermédiaire (C.A.P., B.E.P.)

NOR : MENE0922333N

RLR : 543-0c

note de service n° 2009-138 du 25-9-2009

MEN - DEGESCO A2-2

Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie

La rénovation de la voie professionnelle est entrée dans sa phase de généralisation à la rentrée 2009. La circulaire n° 2009-028 du 18 février 2009, publiée au B.O.E.N. spécial n° 2 du 19 février 2009, a précisé les objectifs de cette rénovation et les principales mesures permettant de les atteindre. Au même B.O.E.N. ont été publiés les premiers textes réglementaires : les décrets et un certain nombre d'arrêtés d'application. Un deuxième train de mesures visant principalement la mise en œuvre du diplôme intermédiaire, C.A.P. ou B.E.P. rénové, passé en cours de cursus de préparation du baccalauréat professionnel en trois ans, a fait l'objet d'arrêtés publiés cet été au Journal officiel. Ont notamment été publiés les arrêtés de création de 27 spécialités de B.E.P. rénové.

La présente note de service a pour objet d'apporter des précisions sur les conditions d'application de ces nouvelles dispositions.

I - La désignation du diplôme intermédiaire

Au cours du cycle de préparation du baccalauréat professionnel en trois ans, les élèves se présentent obligatoirement et les apprentis facultativement aux épreuves d'un diplôme de niveau V. Ce diplôme intermédiaire est, soit un C.A.P., soit un B.E.P. L'arrêté du 20 juillet 2009 relatif aux certificats d'aptitude professionnelle et aux brevets d'études professionnelles prévus à l'article D.337-59 du code de l'Éducation indique, pour chaque spécialité de baccalauréat professionnel, la spécialité de C.A.P. ou de B.E.P. qui pourra, seule, être présentée.

Pour 26 spécialités de baccalauréat professionnel, le C.A.P. a été choisi comme diplôme intermédiaire. Pour certaines spécialités de baccalauréat professionnel, deux C.A.P. ont été désignés : ainsi notamment, pour la spécialité « boulanger-pâtissier », les jeunes pourront se présenter, soit au C.A.P. de boulanger, soit à celui de pâtissier.

Pour tous les C.A.P. passés au cours du cycle conduisant au baccalauréat professionnel, l'article D.337-4 du code de l'Éducation prévoit que la durée de la période de formation en milieu professionnel (P.F.M.P.) - qui est intégrée dans la P.F.M.P. de la spécialité de baccalauréat correspondante - ne peut être inférieure à huit semaines.

Le diplôme intermédiaire de toutes les autres spécialités de baccalauréat professionnel est un B.E.P. « rénové ». La durée de la P.F.M.P., qui est également intégrée dans celle du baccalauréat professionnel, est en règle générale de six semaines.

Il reste quelques spécialités de baccalauréat professionnel pour lesquelles l'arrêté de création du C.A.P. ou B.E.P. choisi comme diplôme intermédiaire doit être prochainement validé par la commission professionnelle consultative compétente.

Il s'agit du baccalauréat professionnel « sécurité- prévention » et des baccalauréats professionnels « artisanat et métiers d'art ».

II - Le B.E.P. ancien régime et le B.E.P. rénové

Il est rappelé que, à compter de la rentrée scolaire 2009-2010, seules quatre spécialités de B.E.P. continuent à faire l'objet, à titre transitoire, d'un cursus de formation autonome de deux ans. Il s'agit des B.E.P. :

- carrières sanitaires et sociales ;
- conduite et services dans les transports routiers ;
- métiers de la restauration et de l'hôtellerie ;
- optique lunetterie.

S'agissant de la formation comme de la certification, ils demeurent régis par les dispositions réglementaires antérieures.

Toutefois, le B.E.P. « métiers de la restauration et de l'hôtellerie » peut être passé par deux types de candidats sous statut scolaire ou d'apprenti :

- ceux qui sont dans un cursus de formation autonome ;
- ceux qui préparent le baccalauréat professionnel « restauration » en trois ans et le passeront en tant que diplôme intermédiaire.

Les jeunes déjà engagés dans une formation de B.E.P. l'année précédente la poursuivront jusqu'à son terme. Les arrêtés régissant ces spécialités seront abrogés à l'issue de la session d'examen de 2010, voire de celle de 2011 lorsqu'une session de rattrapage est prévue.

Les nouvelles spécialités de B.E.P. rénové qui ont été créées ne font pas l'objet, pour les élèves et les apprentis, d'un cursus de formation spécifique, mais sont préparées et passées dans le cadre de la formation conduisant au baccalauréat professionnel. Ces diplômes peuvent cependant être obtenus de manière autonome selon d'autres modes : succès à l'examen des candidats individuels ou des candidats de la formation continue et validation des acquis de l'expérience. La première session d'examen des B.E.P. rénovés est prévue en 2011.

III - L'enseignement professionnel

Les jeunes qui se présentent aux épreuves du diplôme intermédiaire sont en formation de baccalauréat professionnel. Ils ne suivent pas d'enseignement ou de formation en milieu professionnel spécifique au C.A.P. ou B.E.P. concerné. Il est rappelé que, sauf cas particulier de rénovation, les référentiels de baccalauréat professionnel ne sont pas modifiés. Ce sont les spécialités de B.E.P. rénové qui ont été élaborées au sein des commissions professionnelles consultatives de telle sorte que les compétences professionnelles à acquérir soient parfaitement intégrées dans celles du baccalauréat professionnel correspondant. Les C.A.P. qui ont été choisis comme diplôme intermédiaire l'ont été selon les mêmes critères.

IV - L'enseignement général

1) au B.E.P. :

Les nouveaux programmes d'enseignement général de baccalauréat professionnel s'appliquent aux jeunes entrant en seconde professionnelle à la rentrée 2009. L'évaluation de l'enseignement général au B.E.P. se fera donc sur la base de ces programmes. Pour la plupart des disciplines, les programmes d'enseignement général publiés au B.O.E.N. spécial du 19 février 2009 définissent d'ailleurs les référentiels de certification de B.E.P.

Les modalités d'évaluation de l'enseignement général du B.E.P. ont été fixées par l'arrêté du 8 juillet 2009. L'examen comportera trois unités générales :

- français, histoire-géographie et éducation civique ;
- mathématiques-sciences ou seulement mathématiques (pour les spécialités du secteur des services) ;
- éducation physique et sportive.

L'enseignement général de prévention-santé-environnement fait l'objet d'une évaluation spécifique dans le cadre de l'épreuve professionnelle pratique.

L'enseignement de langue vivante ne donnera pas lieu à une évaluation dans le cadre d'une épreuve de l'examen du B.E.P. Toutefois, une qualification « langue vivante » pourra être inscrite sur le diplôme, pour les candidats sous statut scolaire ou d'apprenti en centre de formation d'apprentis ou section d'apprentissage habilité. Elle mentionnera le niveau du cadre européen commun de référence pour les langues atteint par le candidat. Les candidats devront en faire la demande lors de leur inscription à l'examen en précisant la langue choisie parmi celles enseignées dans l'établissement. Les modalités d'évaluation seront précisées prochainement dans une note de service spécifique.

S'agissant des quatre spécialités de B.E.P. maintenues, elles demeurent régies par l'arrêté du 11 janvier 1988 et celui du 3 août 1994 fixant les modalités d'évaluation de l'enseignement général dans les brevets d'études professionnelles et continuent à relever des anciens programmes.

2) au C.A.P.

Les jeunes entrés en seconde professionnelle à la rentrée 2009 afin de préparer des baccalauréats professionnels pour lesquels le diplôme intermédiaire désigné est un C.A.P. suivront les programmes d'enseignement général de baccalauréat professionnel.

Les programmes d'enseignement général de C.A.P. sont en cours de rénovation afin de les mettre en cohérence avec ceux de baccalauréat professionnel. Cette rénovation vise notamment à permettre aux candidats au baccalauréat professionnel de passer le C.A.P. diplôme intermédiaire et facilitera également la poursuite d'études vers le baccalauréat professionnel des jeunes qui auront obtenu préalablement un C.A.P. Ces programmes rénovés entreront en application dès septembre 2010. Il est rappelé que d'ores et déjà, depuis la rentrée 2009, le programme de prévention santé environnement se substitue à celui de vie sociale et professionnelle.

V - Les modalités de certification

1) Candidats entrés en formation de baccalauréat professionnel en trois ans à la rentrée 2009

Pour les candidats au B.E.P. sous statut scolaire en établissement public ou privé sous contrat ou sous statut d'apprenti en centre de formation d'apprentis ou section d'apprentissage habilité, quatre épreuves, dont deux professionnelles,

seront évaluées par contrôle en cours de formation (C.C.F.). Ce contrôle sera effectué au cours des deuxième et troisième semestres de formation de baccalauréat professionnel. L'épreuve de français, histoire-géographie et éducation civique sera passée sous forme ponctuelle à la fin de la première professionnelle ou de la deuxième année de contrat d'apprentissage.

Au C.A.P., l'évaluation est effectuée conformément au règlement d'examen de chaque spécialité.

L'arrêté du 20 juillet 2009 modifie les arrêtés fixant les conditions d'habilitation des centres de formation d'apprentis ou section d'apprentissage à mettre en œuvre le C.C.F. Il permet aux centres de formation d'apprentis, qui sont habilités à mettre en œuvre le C.C.F. pour l'obtention d'une spécialité de baccalauréat professionnel, à mettre en œuvre ce contrôle en vue de l'obtention de la spécialité de C.A.P. ou de B.E.P. désignée comme diplôme intermédiaire, sans avoir à en faire la demande spécifique.

2) Candidats entrés en formation de baccalauréat professionnel en trois ans, dit expérimental, à la rentrée 2008

Les candidats sous statut scolaire et d'apprenti relèvent toujours du décret n° 2004-659 du 30 juin 2004 : ils ont la possibilité, sur la base du volontariat, de passer, au cours de leur cursus de formation de baccalauréat professionnel, un diplôme de niveau V du même secteur professionnel. En ce qui concerne les B.E.P., il ne peut s'agir naturellement que d'un B.E.P. « ancien régime ».

Il apparaît souhaitable que ces jeunes puissent passer les épreuves du diplôme intermédiaire dans des conditions similaires à celles des élèves entrés en formation à la rentrée 2009. Il convient donc de demander aux établissements d'inscrire ces élèves à l'examen **comme candidats en formation initiale et non comme candidats individuels** afin de leur permettre de se présenter aux épreuves en C.C.F. prévues par le règlement d'examen de chaque spécialité.

Dans tous les cas, le diplôme intermédiaire sera délivré à la fin de la classe de première professionnelle. L'application OCEAN sera modifiée afin de prendre en compte les nouvelles modalités de certification du B.E.P.

Vous trouverez en annexe un tableau faisant apparaître le calendrier de mise en œuvre du B.E.P. pour les candidats sous statut scolaire.

Pour le ministre de l'Éducation nationale, porte-parole du Gouvernement
et par délégation,
Le directeur général de l'enseignement scolaire
Jean-Louis Nembrini

Annexe

Rappel de calendrier pour les candidats sous statut scolaire au B.E.P.

Année scolaire 2009-2010	Année scolaire 2010-2011	Année scolaire 2011-2012
Première année de B.E.P. « ancien régime » seulement pour les quatre B.E.P. maintenus	Deuxième année de B.E.P. « ancien régime », seulement pour les quatre B.E.P. maintenus	Au choix de la famille de l'élève, arrêt des études ou classe de première de bac. pro.
Deuxième année de B.E.P. « ancien régime »	Au choix de la famille et de l'élève, arrêt des études ou classe de première de bac pro	Classe de terminale de bac. pro.
Classe de seconde de bac pro et premières situations de C.C.F. en vue de l'obtention du B.E.P. « rénové »	Classe de première de bac pro : - suite et fin du C.C.F. en vue de l'obtention du B.E.P. rénové » (+ premières situations d'évaluation bac pro) ; - passage de l'épreuve ponctuelle de F, H-G et E.C. en fin d'année	Classe de terminale de bac. pro.
Classe de première de bac. pro. « expérimental » avec passage facultatif du B.E.P. (ancien régime)	Classe de terminale de bac. pro. « expérimental »	

Enseignements élémentaire et secondaire

Éducation physique et sportive

Évaluation de l'éducation physique et sportive aux examens du baccalauréat professionnel, du certificat d'aptitude professionnelle et du brevet d'études professionnelles

NOR : MENE0922931N

RLR : 933-4, 5, 6

note de service n° 2009-141 du 8-10-2009

MEN - DGESCO A262

Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie ; au directeur du service interacadémique des examens et concours d'Ile-de-France

La présente note de service précise les modalités d'évaluation de l'éducation physique et sportive (E.P.S.) au baccalauréat professionnel, au certificat d'aptitude professionnelle (C.A.P.) et au brevet d'études professionnelles (B.E.P.), définies par l'arrêté du 15 juillet 2009 et applicables à compter de la session 2011 de l'examen pour les C.A.P. et B.E.P. et 2012 pour le baccalauréat professionnel.

En fonction de la situation de chaque candidat au baccalauréat professionnel, au B.E.P. et au C.A.P., l'évaluation de l'E.P.S. s'effectue soit en contrôle en cours de formation (C.C.F.), soit en examen terminal, soit en contrôle adapté, selon des modalités fixées par les articles 2 à 5 de l'arrêté du 15 juillet 2009 précité. Pour le CCF, les situations d'évaluation pourront être mises en œuvre dès l'année scolaire 2009-2010 pour les C.A.P. et B.E.P. et à compter de l'année scolaire 2010-2011 pour le baccalauréat professionnel.

La présente note se substitue à la note de service n° 05-179 du 4 novembre 2005 dans les conditions prévues aux paragraphes précédents.

1 - Le contrôle en cours de formation

Le C.C.F. vient ponctuer chaque module de formation (ou cycle d'apprentissage). Les dates des contrôles sont définies et précisées par chaque établissement de formation, y compris celles des contrôles organisés en fin d'année pour les élèves en cas de blessure médicalement attestée lors des situations d'évaluation du C.C.F.

1.1 Le choix des épreuves et leur notation

a) Baccalauréat professionnel

Choix des épreuves

Parmi l'ensemble des unités de formations (cycles d'apprentissage) offertes à l'élève dans les classes de première et terminale, identifiées dans le projet pédagogique d'E.P.S., chaque établissement propose à l'élève de terminale le choix de son « ensemble certificatif ». Chaque ensemble certificatif est composé de trois épreuves relevant obligatoirement de trois compétences propres à l'E.P.S. différentes. Le candidat choisit en classe terminale un « ensemble certificatif », faisant appel au maximum à une unité de formation évaluée en classe de première, les deux autres sont obligatoirement validées en classe terminale à partir des unités de formation offertes au groupe-classe. Deux épreuves au moins sont issues de la « liste nationale des épreuves » (cf. annexe 1 de l'arrêté du 15 juillet 2009). La troisième épreuve peut être issue de la « liste académique des épreuves ».

Notation

Dans le cadre du C.C.F., la notation de chaque épreuve au baccalauréat professionnel est effectuée par l'enseignant du groupe-classe qui met en œuvre l'enseignement d'E.P.S., commun au groupe classe de l'année en cours, selon les dispositions définies à l'article 11 de l'arrêté du 15 juillet 2009. Chacune des trois épreuves est notée sur 20 points. Au terme de la classe de terminale, le total des points obtenus à l'« ensemble certificatif » est divisé par trois pour obtenir une note individuelle sur 20.

b) B.E.P. et C.A.P.

Choix des épreuves

Parmi l'ensemble des unités de formation (cycles d'apprentissage) offertes à l'élève au cours des 1ère et 2ème année de formation, identifiées dans le projet pédagogique d'E.P.S., chaque établissement offre à l'élève de première le choix de son « ensemble certificatif » en vue de l'obtention du C.A.P. ou du B.E.P. Chaque ensemble certificatif est composé de trois épreuves relevant obligatoirement de trois compétences propres à l'E.P.S. différentes. Le candidat choisit au cours de la 2ème année de formation un « ensemble certificatif », comprenant au maximum deux unités de formation issues de la 1ère année de formation, la ou les autres étant évaluée(s) l'année suivante parmi les unités proposées au groupe-classe.

Deux épreuves au moins sont issues de la « liste nationale des épreuves ». La troisième peut être issue de la « liste académique des épreuves ».

Notation

Dans le cadre du contrôle en cours de formation, la notation de chaque épreuve aux C.A.P. et B.E.P. est effectuée par l'enseignant du groupe-classe qui met en œuvre l'enseignement d'E.P.S. pour le groupe-classe de l'année en cours, selon les dispositions définies à l'article 11 de l'arrêté du 15 juillet 2009. Chacune des trois épreuves est notée sur 20 points. Au terme de la classe de première, le total des points obtenus à l'ensemble certificatif est divisé par trois pour obtenir une note individuelle sur 20.

1.2 Les conditions exceptionnelles et les modalités d'application

Quel que soit l'examen concerné, lorsqu'un établissement est, pour des raisons techniques ou matérielles, dans l'impossibilité de dispenser l'enseignement prévu des trois activités avant la fin de l'année terminale de l'examen, il peut être autorisé par le recteur, après expertise de l'inspection pédagogique régionale d'éducation physique et sportive, à proposer en C.C.F. deux épreuves relevant de deux compétences propres différentes, au lieu de trois. L'une des épreuves peut être issue de la liste académique des épreuves. Il peut aussi, à titre exceptionnel, demander au recteur l'autorisation d'inscrire ses élèves à l'examen terminal, au même titre que les établissements ou les élèves relevant de l'article 3 de l'arrêté du 15 juillet 2009.

1.3 Les référentiels de certification et d'évaluation

Les référentiels de certification et d'évaluation respectent les niveaux d'exigence et le référentiel de compétences attendues, fixés par les programmes d'éducation physique et sportive en vigueur.

Chaque référentiel est décliné sous forme de fiches qui présentent, pour chaque épreuve, ses modalités d'organisation de l'épreuve, les éléments d'évaluation, les niveaux et les échelles de notation.

Dans chacune des épreuves, l'évaluation de l'efficacité du candidat représente au moins 60 % de la note finale. Selon les épreuves, le pourcentage restant prend en compte un ou plusieurs éléments complémentaires qui participent à l'atteinte des compétences. À titre d'exemples, ceux-ci peuvent concerner l'organisation motrice, la sécurité, la prévisibilité, les rôles sociaux.

À partir des fiches ci-dessus, compte tenu des caractéristiques de l'établissement, les équipes d'enseignants élaborent des outils spécifiques pour réaliser la notation.

a) Pour les épreuves issues de la « liste nationale des épreuves »

Baccalauréat professionnel

Conformément aux programmes et à son référentiel de compétences attendues, les exigences pour chacune des épreuves correspondent au niveau 4 de compétence attendue.

Dans les établissements disposant des moyens nécessaires (pas de coût de fonctionnement supplémentaire, présence d'au moins deux enseignants d'éducation physique et sportive dans l'établissement), l'évaluation pourra être assurée par deux examinateurs dont l'un est nécessairement l'enseignant du groupe-classe. Ils procéderont conjointement à la notation de chaque épreuve selon un calendrier prévu et les exigences fixées par les référentiels.

B.E.P. et C.A.P.

Conformément aux programmes et à son référentiel de compétences attendues, les exigences pour chacune des épreuves correspondent au niveau 3 de compétence attendue.

b) Pour les épreuves issues de la « liste académique des épreuves »

Un référentiel académique de certification est élaboré par la commission académique d'harmonisation et de proposition des notes avec l'avis d'expertise de l'inspecteur pédagogique régional d'éducation physique et sportive. Il accompagne la liste des épreuves arrêtées par le recteur. Il est transmis, pour information, à la commission nationale d'évaluation.

2 - L'examen terminal

Quel que soit l'examen concerné, les candidats choisissent deux épreuves, à partir de la « liste nationale des couples d'épreuves » en annexe 2 de l'arrêté du 15 juillet 2009.

Les deux épreuves doivent être réalisées au cours d'une seule journée, sauf exception, pour un même candidat. La date est fixée par le recteur. Chacune des deux épreuves est notée sur 20 points. Le total des points obtenus pour le couple d'épreuves est divisé par deux pour obtenir une note individuelle sur 20.

La note obtenue par chacun des candidats est transmise ensuite au président du jury pour attribution définitive. Un bilan de la session est établi à partir des rapports des responsables des centres d'examen. Plusieurs centres d'examen peuvent être organisés dans une académie, ils sont placés sous la responsabilité d'un enseignant nommé par le recteur.

3 - Les dispositions particulières au contrôle adapté

a) Candidats présentant un handicap ou une inaptitude partielle attestée par l'autorité médicale scolaire en début d'année scolaire

En référence à l'article 5 de l'arrêté du 15 juillet 2009, le contrôle adapté est destiné aux candidats présentant un handicap ou une inaptitude partielle attestée par l'autorité médicale scolaire. Dès lors que le handicap ou l'inaptitude partielle nécessite une pratique adaptée de certaines activités, les candidats relevant du contrôle en cours de formation sont évalués, aux examens des C.A.P.-B.E.P. et du baccalauréat professionnel, sur deux épreuves

adaptées relevant de deux compétences propres différentes. Les candidats qui relèvent de l'examen ponctuel terminal, lorsque leur inaptitude partielle ou leur handicap l'exige, sont évalués aux C.A.P.-B.E.P. et baccalauréat professionnel sur une seule épreuve adaptée.

Dans le cadre du C.C.F., les adaptations, proposées par les établissements en début d'année, à la suite de l'avis médical, sont arrêtées par le recteur après avis de la commission académique d'harmonisation et de proposition des notes.

Dans le cadre de l'examen ponctuel terminal, les modalités sont arrêtées par le recteur après avis de la commission académique d'harmonisation et de proposition des notes. Les services de santé scolaire et la commission académique d'harmonisation et de proposition des notes sont associés à l'élaboration de ces modalités de contrôle.

b) Candidats présentant une inaptitude physique en cours d'année scolaire

En cas d'inaptitude du candidat en cours d'année scolaire, dûment attestée par la médecine scolaire, ne permettant plus d'évaluer la performance du candidat au terme de l'enseignement, il revient à l'enseignant du groupe classe d'apprécier la situation pour soit :

- renvoyer l'élève au contrôle fixé en fin d'année scolaire pour chaque établissement ;
- permettre une certification sur deux épreuves, pour le candidat dont l'inaptitude en cours d'année est attestée et qui ne peut, de ce fait, présenter la troisième épreuve physique de son ensemble certificatif ;
- ne pas formuler de note et porter la mention « dispensé d'éducation physique et sportive pour raisons médicales » si l'élève ne peut subir au moins deux épreuves.

c) Candidat absent à une des situations d'évaluation

Lorsqu'un élève est absent à une des situations d'évaluation de l'ensemble certificatif sans motif valable, la note zéro est attribuée à cette situation d'évaluation et la note finale sera la moyenne des trois notes obtenues.

4 - La dispense de l'épreuve d'E.P.S. à l'examen

Seuls les handicaps ne permettant pas une pratique adaptée au sens de la circulaire n° 94-137 du 30 mars 1994 entraînent une dispense d'épreuve, conformément aux dispositions de l'article D. 312-4 du code de l'Éducation.

Les candidats de la formation continue doivent solliciter une dispense de l'épreuve d'E.P.S. pour pouvoir en bénéficier (arrêté du 15 juillet 2009). Il n'y a plus de dispense automatique.

5 - La commission académique et la commission nationale

Le rôle et le fonctionnement de la commission académique d'harmonisation et de proposition de notes et de la commission nationale, prévues par les articles 10 et 11 de l'arrêté du 15 juillet 2009 précité, sont précisés par la note de service n° 2002-131 du 12 juin 2002 modifiée relative à l'évaluation de l'E.P.S. aux baccalauréats de l'enseignement général et technologique.

L'établissement propose un protocole d'évaluation des épreuves qui définit les « ensembles certificatifs » d'épreuves proposées aux élèves, les modalités d'organisation du C.C.F., les outils de notation, les aménagements du contrôle adapté, les périodes de l'année scolaire retenues pour les épreuves, les informations simples et explicites portées à la connaissance des élèves et des familles. Ce protocole est transmis, pour validation, à la commission académique d'harmonisation et de proposition des notes. Le calendrier des épreuves et les repères de l'évaluation sont portés à la connaissance de l'ensemble de la communauté éducative, aux familles et aux élèves, sous la responsabilité du chef d'établissement.

Pour le ministre de l'Éducation nationale, porte-parole du Gouvernement
et par délégation,

Le directeur général de l'enseignement scolaire
Jean-Louis Nembrini

Annexe

Référentiels nationaux de certification et d'évaluation de l'E.P.S. aux C.A.P., B.E.P. et baccalauréat professionnel

Acrosport
Arts du cirque
Badminton
Basket-ball
Course de demi-fond
Course de haies
Course de relais vitesse
Course d'orientation
Course en durée
Danse chorégraphie collective
Escalade
Football
Gymnastique au sol
Handball

Judo
Lancer du disque
Lancer du javelot
Musculaton
Natation sauvetage
Natation de vitesse
Rugby
Saut de cheval
Saut en pentabond
Savate boxe française
Step
Tennis de table
Volley-ball